

# PERMIS DE CONSTRUIRE

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Commune d'Avèze 63690



## Maître d'ouvrage :

UNITE  
139 rue Vendôme  
69006 LYON



## Maître d'oeuvre :

HOCH Studio - Agence d'Architecture  
49 Rue de Rivoli  
75001 Paris  
Numéro d'inscription à l'ordre des Architectes S19552

**HOCH** HOCH Studio - SAS d'Architecture  
Capital Social 2000 €  
N° SIREN 837 477 108  
RCS 837 477 108 - Paris  
N° d'inscription à l'ordre S19552  
Siège social : 49 rue de Rivoli, 75001, Paris

Reçu le  
15 JUIN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE

## SOMMAIRE

PC 1-1	Plan de situation	2
PC 1-2	Photo aérienne	3
PC 2	Plan de cadastre	4
PC 2	Plan de masse	5
PC 2 - 1	Plan de masse - zoom 1	6
PC 2 - 2	Plan de masse -zoom 2	7
PC 3 - 3	Plan de masse - zoom 3	8
PC 2 - 4	Plan de masse - zoom 4	9
PC 2 - 5	Plan de défrichement	10
PC 3-1	Coupe des tables photovoltaïques	11
PC 3-2	Coupe du terrain et des tables photovoltaïques	12
PC 4	Notice	13-19
PC 5-1	Poste de livraison, portail et clôture	20
PC 5-2	Poste de conversion et tables photovoltaïques	21
PC 5-3	Citerne	22
PC 6	Insertions paysagères	23-26
PC 7 PC 8	Photographie environnement lointain	27
PC 9	Annexe	28-33

## Vue en perspective du projet

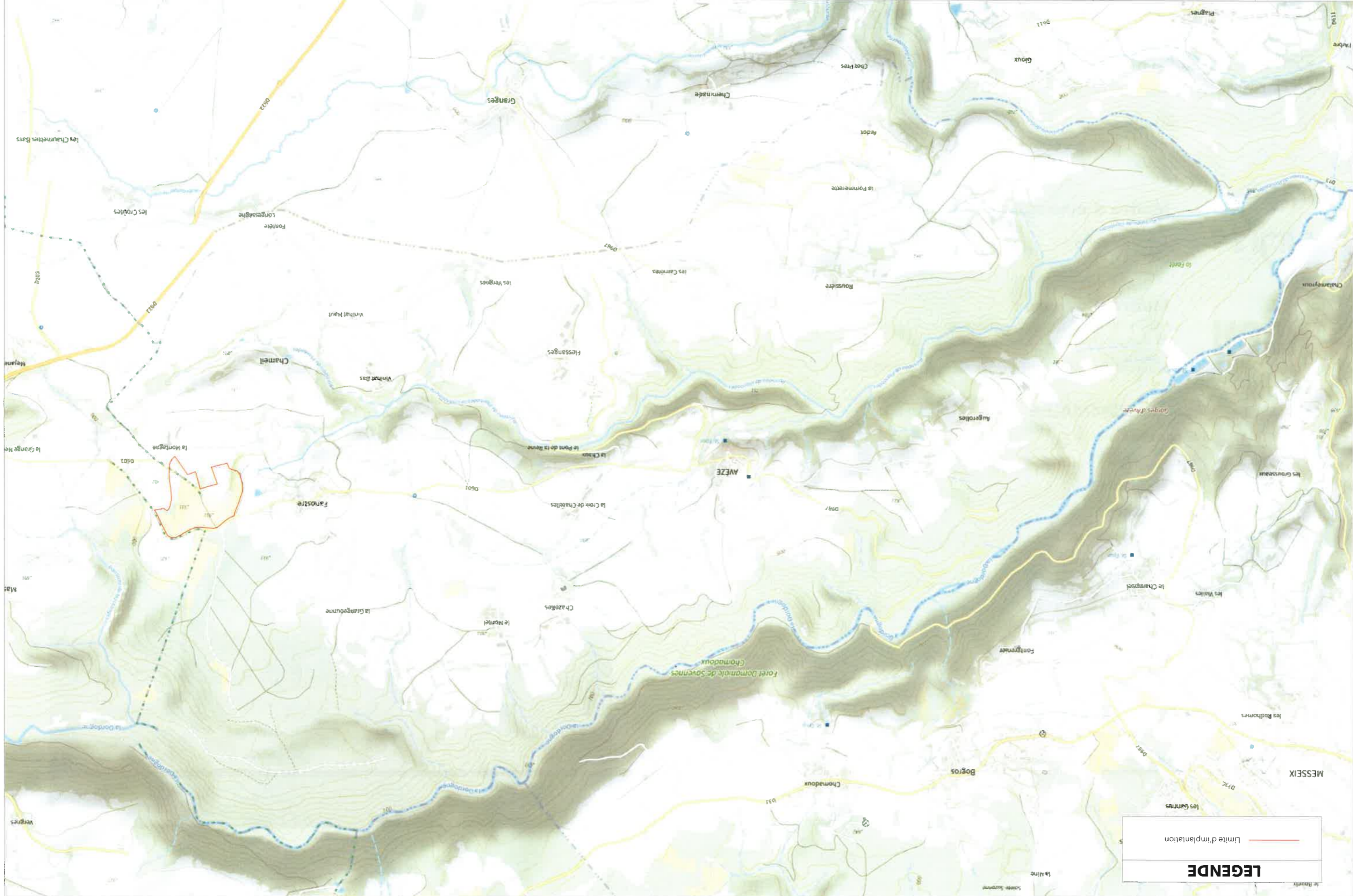




ECHELLE : 1 : 20 000

DATE: 16/05/2023

NUMERO 2



**LEGENDE**

— Limite d'implantation

LIMITE IMPLANTATION



**HOCH**

313\_AVEZE  
PHASE: PC

PC 1-2 Photo aérienne extrait de géoportail

15 JUN 2023



ECHELLE :  
1 : 10 000

DATE:  
16/05/2023

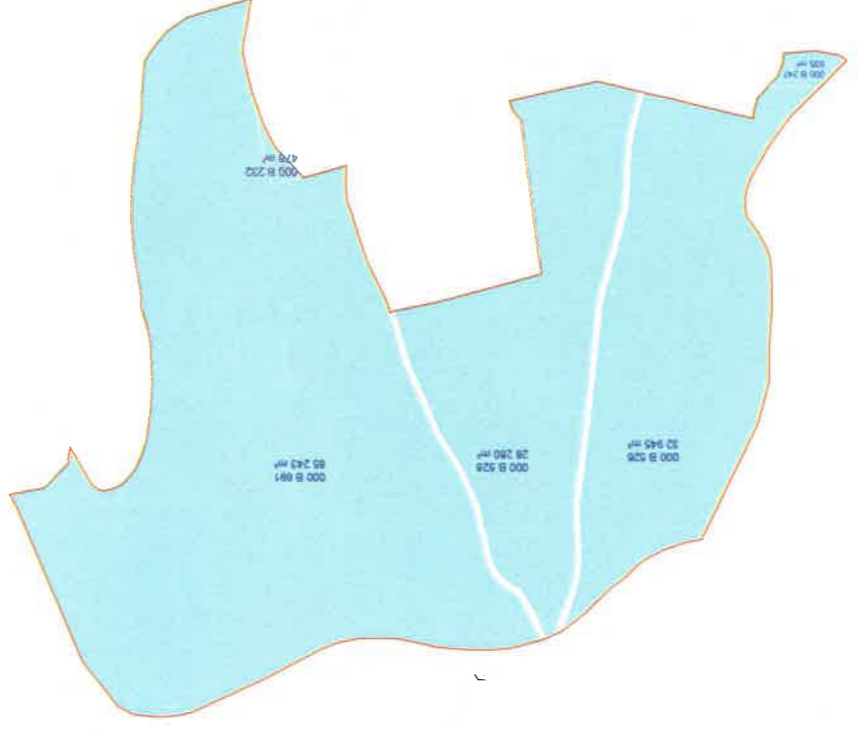
NUMERO  
3



ECHELLE :  
1 : 5 000

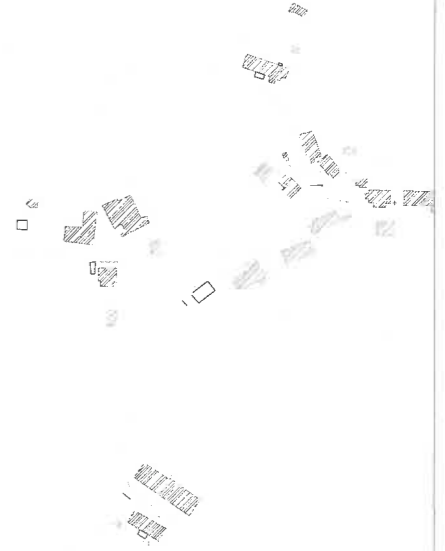
DATE:  
16/05/2023

NUMERO  
4



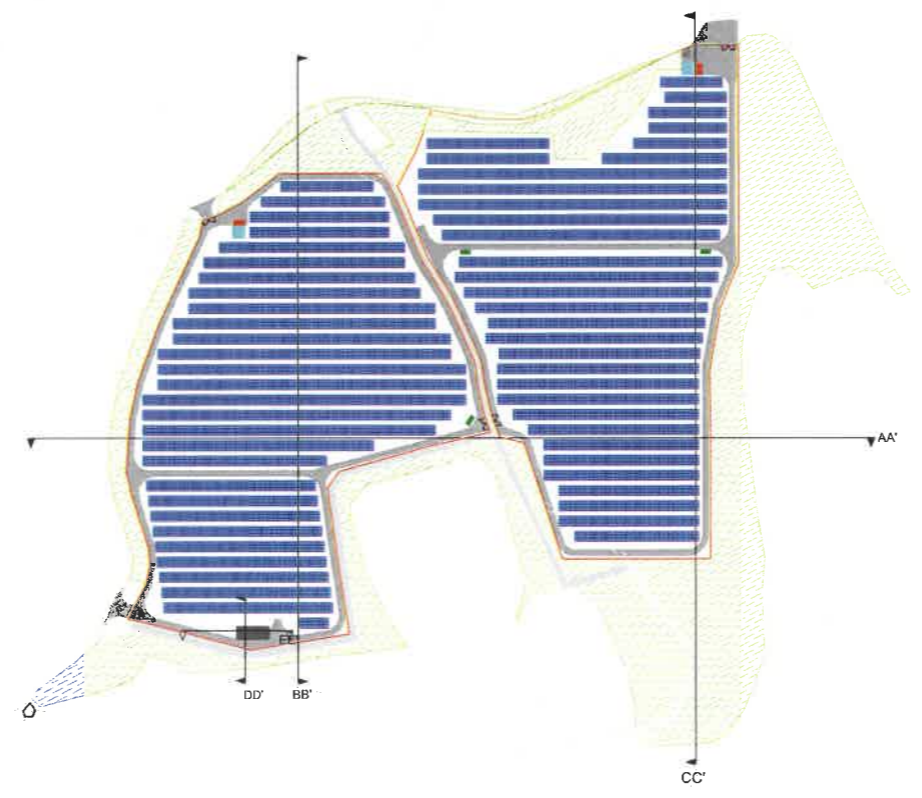
**LEGENDE**

- Limite des parcelles
- Clture centrale solaire
- Parcelles concernées par le projet
- Bâtiments existants



**LEGENDE**

- Limite parcellaire
- Clôture centrale solaire
- ☒ Portail centrale solaire
- Panneaux photovoltaïques
- ▬ Piste intérieure lourde
- ▬ Chemin de randonnée
- Citerne
- Poste de livraison
- Poste de conversion
- Local de stockage
- Aire de pompage
- ▨ Espace boisé
- ▨ Base de vie



Reçu le  
11 5 JUN 2023  
DDT - Site d'ISSC...

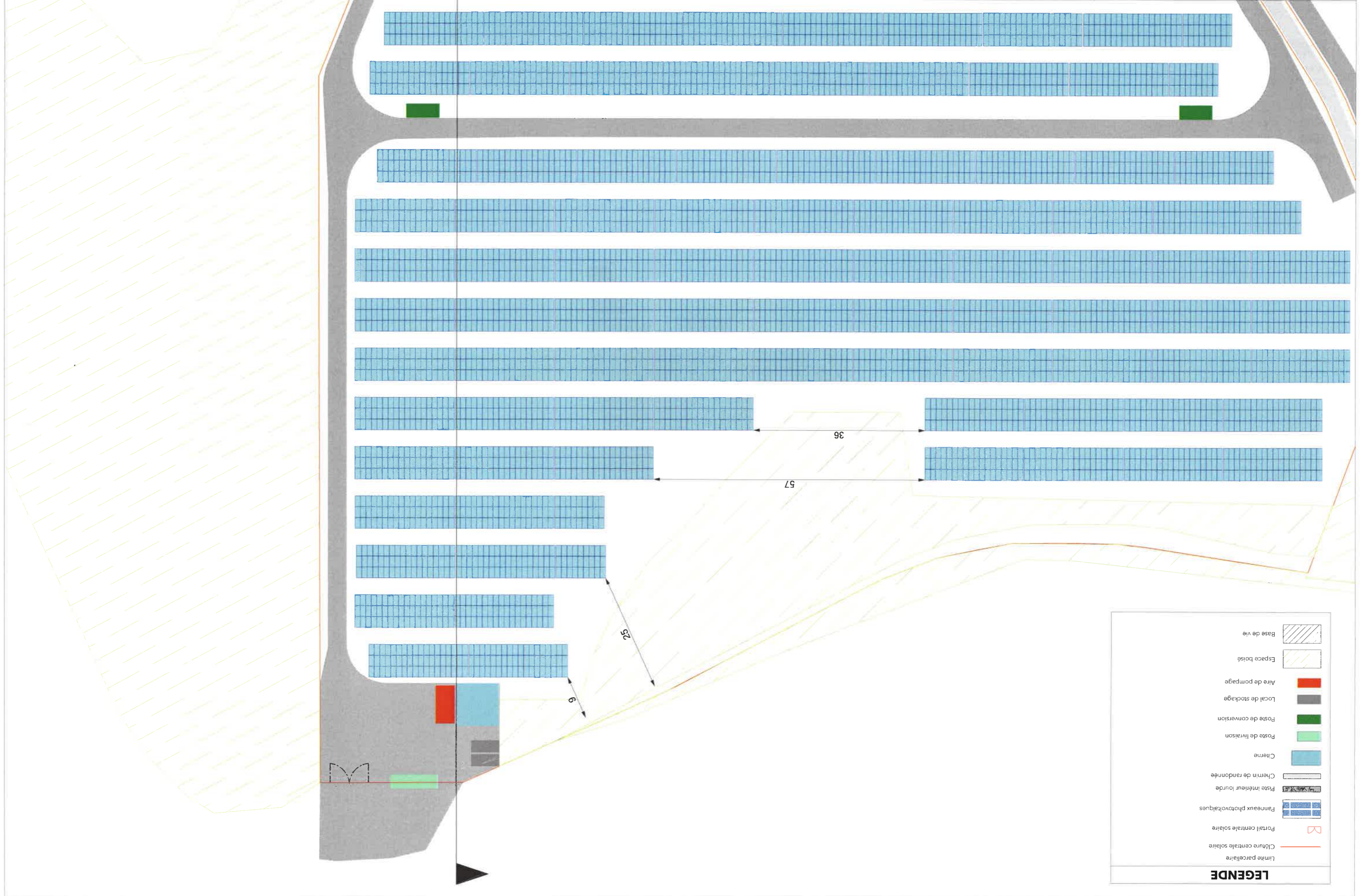
*Am*



ECHELLE :  
1 : 5 000

DATE:  
16/05/2023

NUMERO  
6

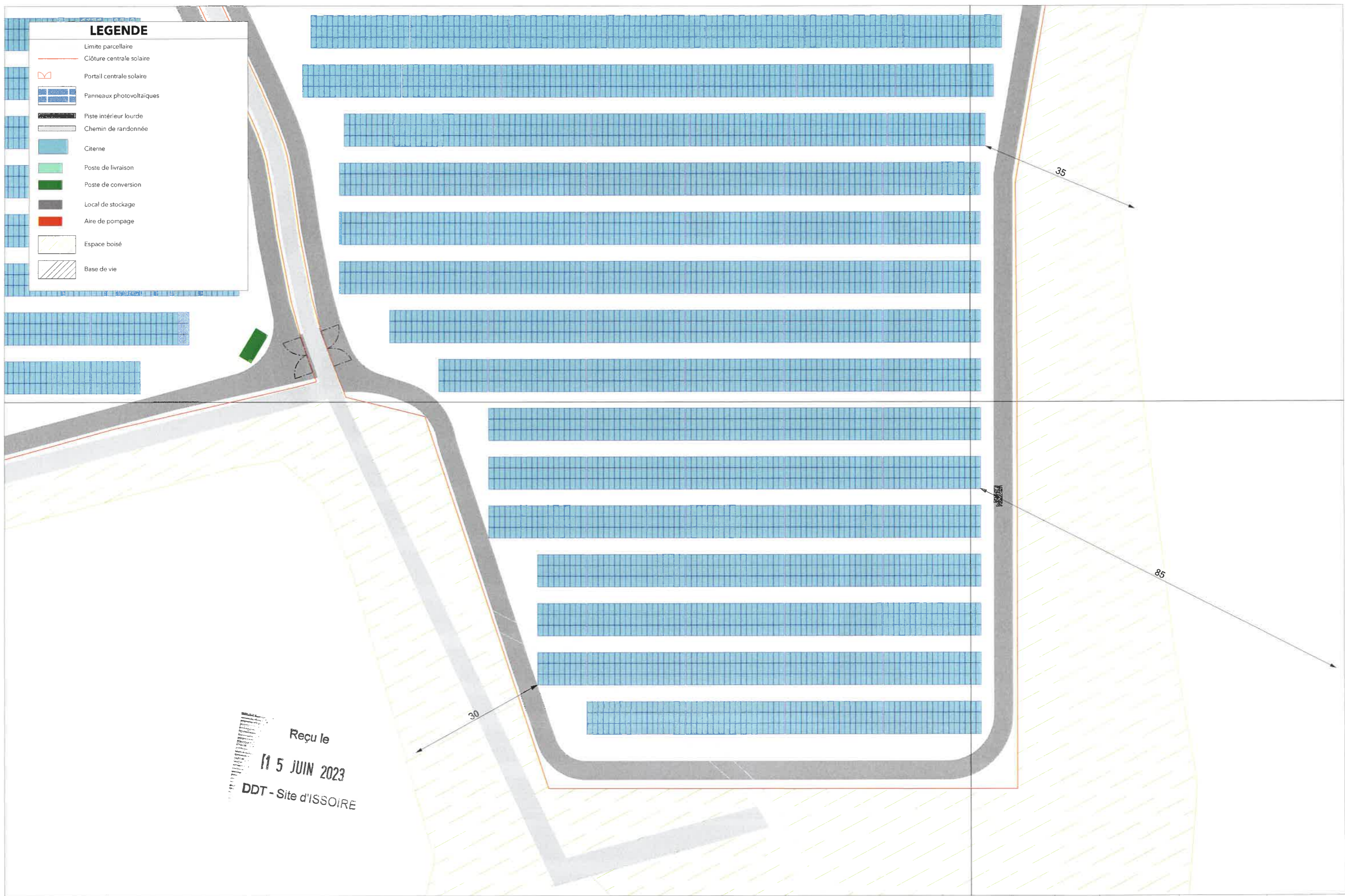


**LEGENDE**

	Base de vie
	Espace boisé
	Aire de pompage
	Local de stockage
	Poste de conversion
	Poste de livraison
	Citerne
	Chemin de randonnée
	Piste intérieur lourde
	Panneaux photovoltaïques
	Portail centrale solaire
	Clôture centrale solaire
	Limite parcelaire

# LEGENDE

- Limite parcellaire
- Clôture centrale solaire
- ☒ Portail centrale solaire
- Panneaux photovoltaïques
- Piste intérieure lourde
- Chemin de randonnée
- Citerne
- Poste de livraison
- Poste de conversion
- Local de stockage
- Aire de pompage
- Espace boisé
- Base de vie



Reçu le  
**15 JUN 2023**  
DDT - Site d'ISSOIRE

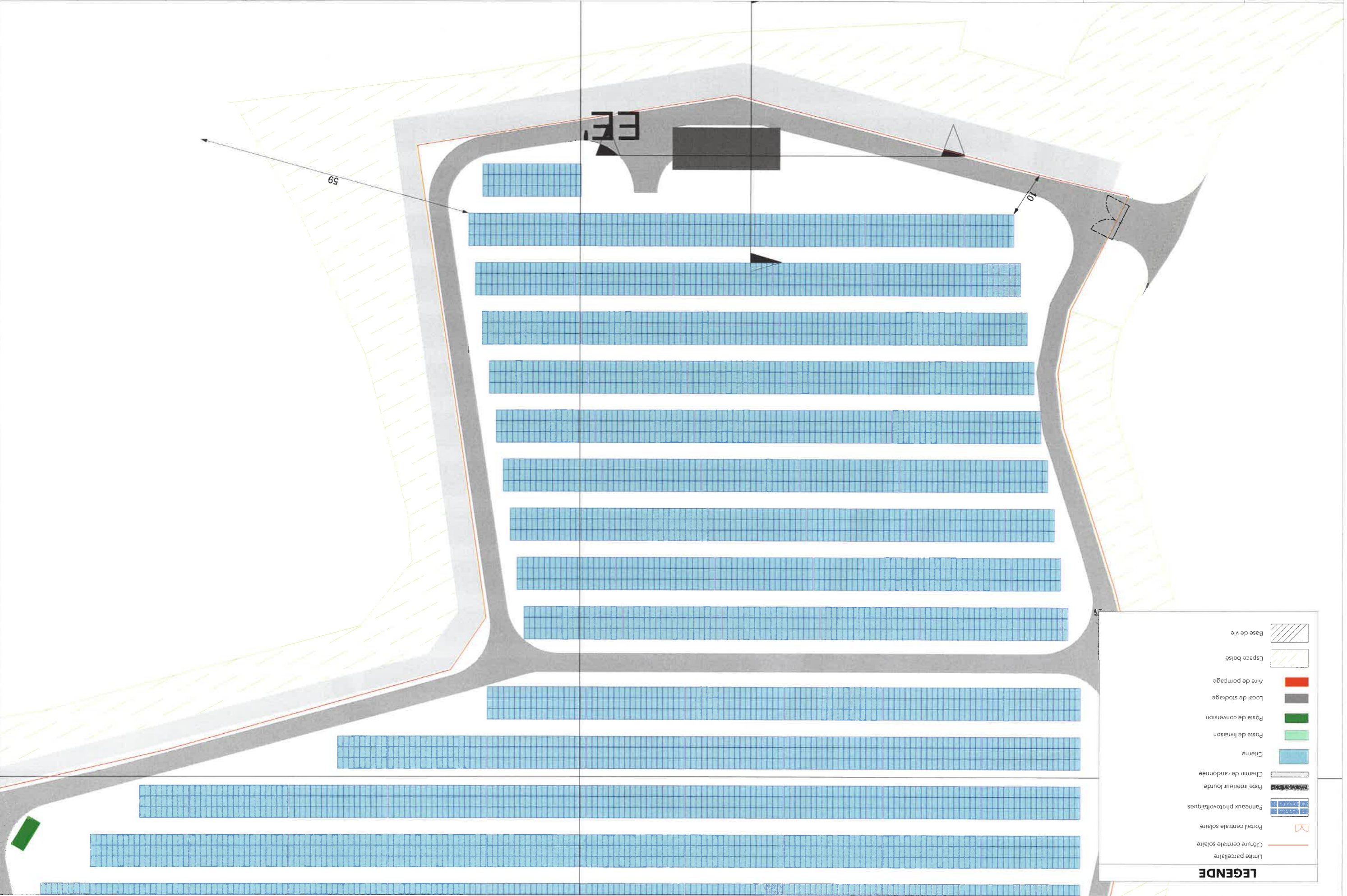


*Am*

ECHELLE :  
1 : 5 000

DATE:  
16/05/2023

NUMERO  
8



### LEGENDE

- Limite parcelaire
- Clôture centrale solaire
- Forail centrale solaire
- Panneaux photovoltaïques
- Frite intérieur lourde
- Chemin de randonnée
- Cléme
- Poste de livraison
- Poste de conversion
- Local de stockage
- Aire de pompage
- Espace boisé
- Base de vie



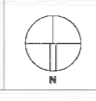
# LEGENDE

- Limite parcellaire
- Clôture centrale solaire
- ☒ Portail centrale solaire
- ☒ Panneaux photovoltaïques
- ▬ Piste intérieure lourde
- ▬ Chemin de randonnée
- Citerne
- Poste de livraison
- Poste de conversion
- Local de stockage
- Aire de pompage
- ▨ Espace boisé
- ▨ Base de vie



Reçu le  
15 JUN 2023  
DDT - Site d'ISSUITE

*(Signature)*



ECHELLE :  
1 : 2 000





DATE:  
16/05/2023

NUMERO  
10

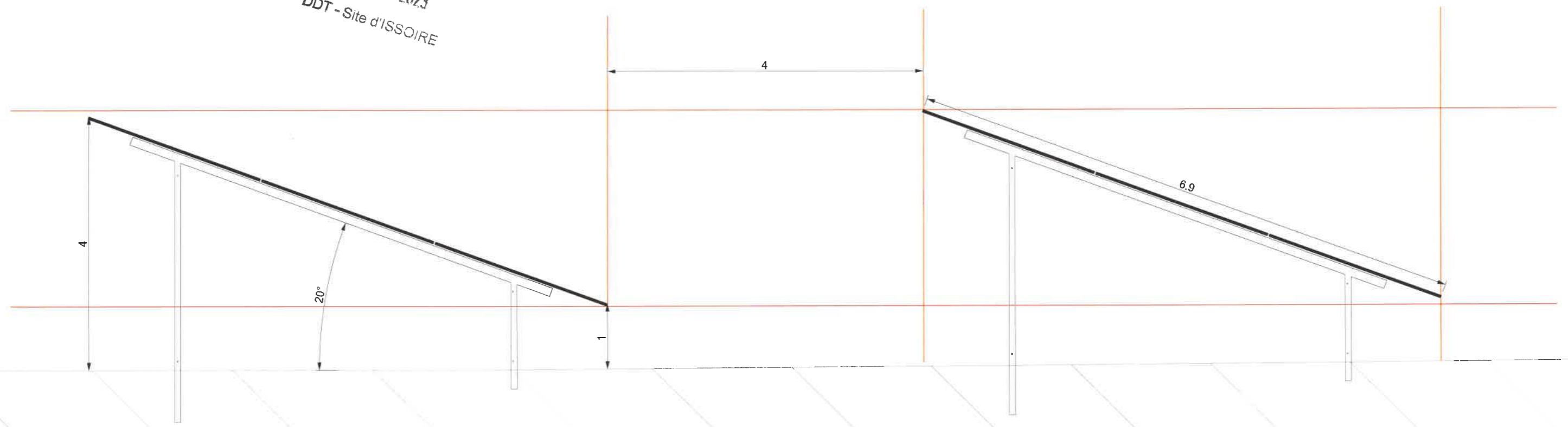
Ceci n'est pas un plan d'exécution

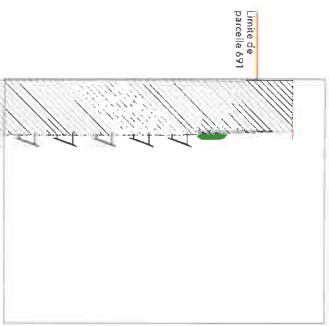


**LEGENDE**

-  Zone soumise au défrichement
-  Espace boisé
-  Base de vie
-  Limite parcelaire

Reçu le  
15 JUIN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE

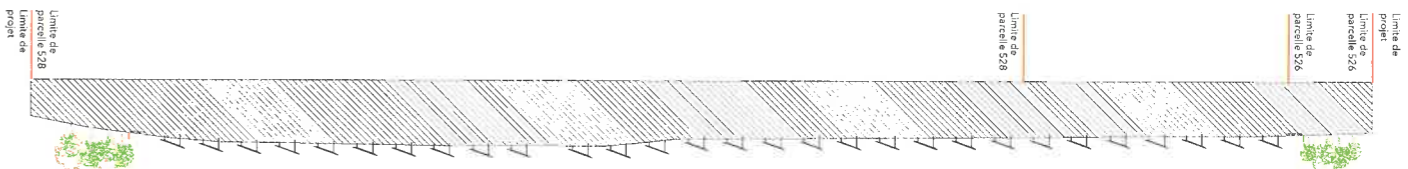




ZOOM

Coupe CC

Pas de modification du profil du terrain

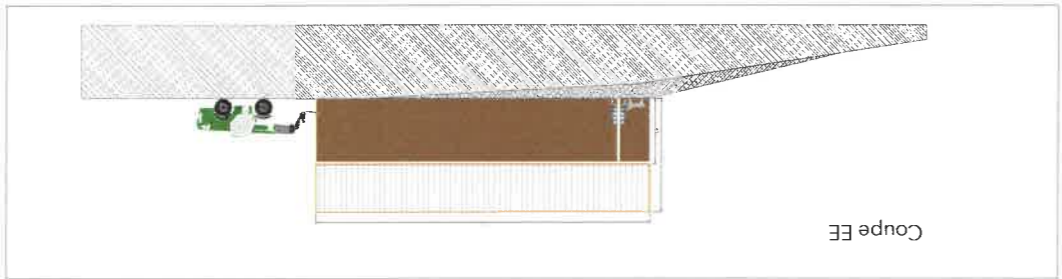


Coupe BB

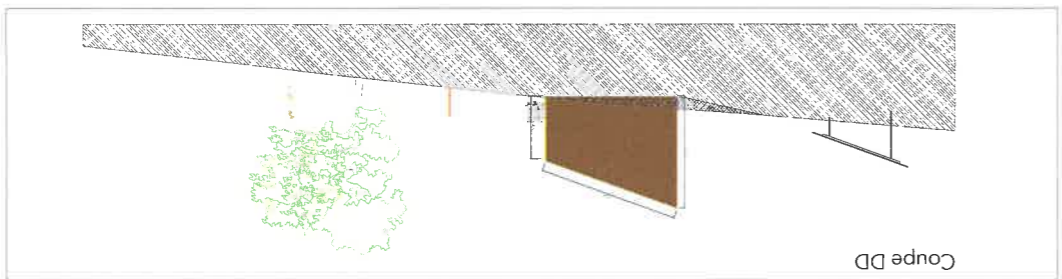
Pas de modification du profil du terrain



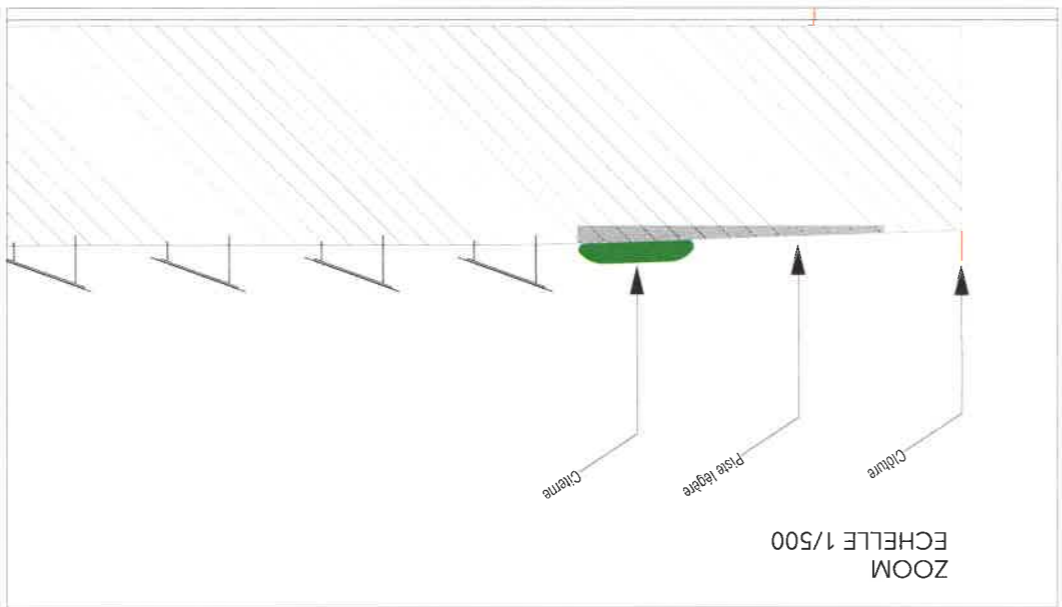
Coupe AA



Coupe EE



Coupe DD



ZOOM  
ECHELLE 1/500

# Notice explicative

Parc agrivoltaïque d'Avèze (63)



## Interlocuteur Maîtrise d'ouvrage

Adrien BRUNETTI - Chef de projet /// [adrien.brunetti@unit-e.fr](mailto:adrien.brunetti@unit-e.fr) - 06 40 38 08 78

<b>Notice explicative</b> .....	1
A. Présentation du projet .....	2
1. Contexte et situation.....	2
2. Le projet agrivoltaïque .....	2
3. Caractéristiques générales de la future centrale solaire .....	3
4. Accès au site .....	4
B. NOTICE DESCRIPTIVE.....	4
1. Description des implantations .....	4
2. Impact visuel et paysager .....	10
3. Environnement et défrichement.....	10
4. Imperméabilisation du sol.....	11
5. Dérogation à la loi montagne.....	12
6. Agriculture .....	12

## A. Présentation du projet

### 1. Contexte et situation

Le présent dossier porte sur la réalisation d'un parc agrivoltaïque sur la commune d'Avèze (63). Cette dernière a réalisé un appel à manifestation d'intérêt qui a sélectionné la société UNITE pour le développement, le financement, la construction et l'exploitation de la centrale.

La commune est située en partie sud-ouest du département du Puy-de-Dôme, à 60 km de Clermont-Ferrand, son chef-lieu.

Les parcelles forestières concernées par le projet sont les suivantes, pour un total de 150 093 m<sup>2</sup> :

Section	N° parcelle	Surface parcellaire (m <sup>2</sup> )
B	232	487
B	247	935
B	526	33 964
B	528	28 690
B	691	86 030

Le site est bordé de terres agricoles et forestières. Au Nord-ouest, en proximité immédiate de la route départementale 601 qui borde le site, se trouve la zone Natura 2000 « Gorges de la Dordogne », d'une superficie totale de 46 037 hectares. Au Nord-est, nous trouvons les premières terres du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, d'une superficie totale de 395 068 hectares.

Outre l'implantation d'une centrale solaire agrivoltaïque, le porteur du projet prévoit la création d'un bâtiment agricole à l'usage de l'exploitant qui reprendra l'espace agropastoral créé par un défrichement sur une portion de la parcelle.

### 2. Le projet agrivoltaïque

L'installation de la centrale solaire agrivoltaïque a fait l'objet d'une étude agricole, bien que le site se trouve non pas en zone agricole, mais en zone forestière. En effet, le projet permettra à un exploitant agricole, dont le siège d'exploitation se trouve à 1,6 km du site dans sa partie Sud, de doubler sa surface agricole utile.

Annexée à l'étude d'impact environnemental (EIE), l'étude agricole montre, entre autres, que l'exploitant va pouvoir accéder aux terres de la centrale, incluses dans la zone de production de l'Indication géographique protégée de l'Agneau du

Requis  
15 JUN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE

Limousin. Cela va par conséquent lui permettre de s'inscrire dans une filière locale de production d'agneau en accédant à des terres auxqueltes l'exploitant n'aurait pas eu accès sans le projet.

Comme dit plus haut, l'ensemble de la centrale est conçu pour permettre l'exercice d'une activité agricole dans des conditions intéressantes pour l'exploitant. De même, en cas de forte chaleur ou de forte pluie, les structures accueillant les panneaux solaires apporteront un abri et une protection nécessaires au bien-être animal. Ils garantiront également le maintien d'un ensoleillement minimum exigé pour la pousse du fourrage et, de fait, le nourrissage des animaux.

Les abris photovoltaïques sont dimensionnés pour durer et résister aux aléas climatiques. Les charges d'entretien de la parcelle intégrant la centrale ne seront pas supérieures à ce que tout éleveur ovin aurait eu à gérer pour jour d'une parcelle en pâturage ovin. Aucun entretien de la centrale en elle-même n'incombera à l'éleveur hors du cadre défini par le contrat d'exploitation agricole.

Ce projet a été mené en concertation avec l'exploitant qui a donné ses préconisations concernant le dimensionnement et l'espacement entre chaque table photovoltaïque, de manière à installer son troupeau et conduire son atelier ovin dans de bonnes conditions.

### 3. Caractéristiques générales de la future centrale solaire

La centrale est composée de tables accueillant des modules (panneaux). Les caractéristiques de l'exploitation sont présentées dans le tableau suivant :

Caractéristiques du Projet	
Panneau PV	JINKO/TRINA/LONGI
Nombre de panneaux	20 736
Taille panneau	2300 mm x 1140 mm
Structure	3V18 et 3V9
	Fixe
Nombre de structures	368 x 3V18 et 32 x 3V9
Entraxe	10,5
ALO	27,4°
Inclinaison	20°
Azimuth	Sud
Puissance	11 819,52 kWc
Emprises du Projet	
Surface clôturée	109 115 m <sup>2</sup>
Surface de panneaux	54 370 m <sup>2</sup>
Surface projetée au sol	51 092 m <sup>2</sup>
Surface de pistes	9 806 m <sup>2</sup>

#### 4. Accès au site

Bien desservi, le site est au bord de la route départementale n°601. L'accès au site pour la construction et l'exploitation se fera par l'entrée principale, à l'Est du site par cette même départementale.

## B. NOTICE DESCRIPTIVE

### 1. Description des implantations

Le projet consiste en la création d'une unité pastorale agricole électrique composée de panneaux solaires photovoltaïques d'une puissance totale d'un maximum de 11 820 kWc et d'un élevage d'ovins.

Celle-ci sera composée :

- De structures avec poteaux centraux compatibles avec la pose de panneaux photovoltaïques,
- De trois postes de transformation,
- D'un poste de livraison ENEDIS,
- De deux réserves incendies de 90m<sup>3</sup>,
- De chemins périphériques de 5m de large, clôturés
- De deux espaces de stockage techniques (containers maritimes de 20 pieds).

### Les tables photovoltaïques

Le projet prévoit l'installation de structures fixes inclinées à 20° en acier galvanisé de teinte gris clair. Les rangées sont alignées du Nord au Sud.

Les espaces inter-rangées seront d'une largeur minimal de 4,0 m, afin de maintenir une bonne circulation entre les panneaux.

Chaque bâtiment aura une hauteur maximum de 4 m et minimum de 1 m. De telles dimensions permettent de :

- Limiter l'impact visuel du parc photovoltaïque ;
- Faciliter l'entretien et la maintenance des installations ;
- Limiter la descente de charge sur les fondations qui sont ainsi plus petites ;

- Améliorer les conditions de vie animale en coexistence avec les tables de panneaux.

Les structures porteuses accueilleront une superposition horizontale de rangées de modules séparées par un espace d'environ 2 cm entre chaque panneau et dans chaque direction. Cette disposition permet aux eaux de pluie tombées sur les panneaux, de pénétrer dans le sol de manière plus uniforme et diminue grandement le risque de création de zones préférentielles soumises à l'érosion.



Figure 1 Exemple de structure (source : UNITE)

Contrairement à ce que laisse supposer la figure 1, la surface couverte par les panneaux restera enherbée et donc non imperméabilisée. L'emprise au sol sera donc uniquement constituée par les fondations au droit des poteaux.

### Le bâtiment agricole de stockage

Le bâtiment, d'une longueur maximale de 20m de long, 7,8m maximum de haut et 9m de large maximum sera implanté en partie Sud du site. Aisément accessible depuis un portail de 8m de large au maximum, son implantation a été conçue directement avec l'exploitant agricole. Il servira au stockage du foin, à l'entreposage du matériel destiné aux enclos et à la contention du troupeau.

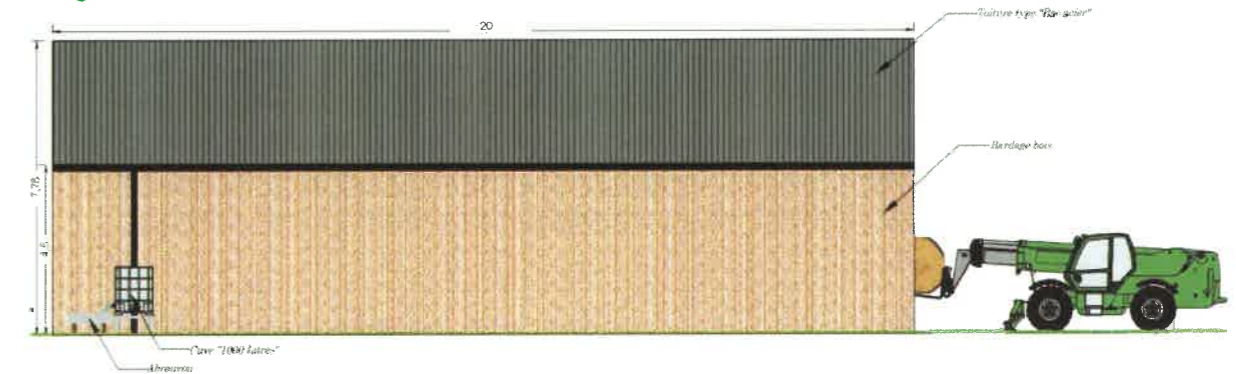


Figure 2 – Extrait du dossier de demande de Permis de construire (UNITE)

### Les postes de transformations, postes de livraison et postes de stockage

Afin de garantir le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, trois postes de transformation (PdT) et un poste de livraison (PdL) seront installés sur le terrain en limite de propriété. Ces postes ont été implantés au plus proche des voies routières afin d'améliorer leur accessibilité.

Le PdL regroupe les dispositifs de comptage et de protection électrique.

Tous les postes, munis de systèmes d'aération et de ventilation, sont de petits bâtiments préfabriqués.

Ils seront peints en teinte RAL 8008 ou autre teinte disponible de type brun, pour s'approcher d'un aspect type « bardage bois » et permettre une insertion optimale dans le paysage forestier qui est celui du site initialement.



Figure 3 – Poste de transformation (dossier PC, UNITE)

- Le PdT abrite le matériel électrique destiné à porter l'énergie photovoltaïque produite sur site à la tension du réseau public de distribution.
- Le PdL assure les fonctions de raccordement au réseau électrique, il abrite les dispositifs de comptage et de communication. Il sera installé à la limite nord-est du site.

Reçu le  
15 JUN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE

- Les postes de stockage qui serviront en phase chantier comme en phase d'exploitation sont des conteneurs maritimes qui assurent le stockage de différents éléments liés à l'exploitation et seront au nombre de deux.

Les postes sont normalisés et comprennent des aérateurs, un cuvelage enterré avec entrées de câbles, et des équipements réglementaires en ce qui concerne l'éclairage, les accessoires de sécurité, les protections et masses.

La fondation des postes est intégrée au bâtiment, en sous-bassement, ce qui les rend amovibles. Les postes seront posés sur une assise stabilisée et aplanie, décaissée par rapport au terrain naturel. Un remblai de terre, disposé tout autour permettra par la suite de rehausser le niveau du sol au niveau du plancher du poste et d'enterrer le vide technique.

Les clôtures extérieures sont constituées par un grillage à mouton à mailles métalliques larges déployé sur des montants rigides en bois. Deux portails sont présents sur le site, ils sont peints en RAL 7033.



Figure 3 - Poste de Transformation/livraison en SOG SOLAR  
béton préfabriqué (source :

### Défense incendie

Deux réserves incendie souples autportantes de 90m<sup>3</sup> seront créées dans la partie Nord de la centrale avec une aire de retournement associée, pour respecter les exigences du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63) et permettre la lutte contre l'incendie.

L'ensemble de la centrale a fait l'objet de recommandations du Lieutenant Olivier ALLIROT, du Pôle Ingénierie des risques du SDIS du Puy-de-Dôme. L'implantation générale de la centrale a été guidée par le Règlement départemental de Défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du SDIS 63 dans sa version de 2017.

Ainsi, la centrale respecte les conditions suivantes :

- Faciliter l'accès au site par les engins de lutte contre l'incendie par la mise en place si possible d'une serrure déverrouillable à l'aide d'un triangle femelle de 11 mm présent sur nos polycoises. Dans le cas de la mise en place d'un

- Assurer la desserte du site par des voies stabilisées praticables par tous les moyens sapeurs-pompiers (type coupe-boufon).

cadenas, le dispositif de verrouillage doit être facilement sécable par les temps et répondant aux caractéristiques suivantes d'une voie engin :

- largeur de 3 m,
- force portante calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 m au minimum,
- rayon intérieur R supérieur ou égal à 11 m,
- surlargueur  $S = 15 / R$  dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 m (S et R étant exprimés en mètres),
- hauteur libre supérieure ou égale à 3,5 m,
- pente intérieure à 15%.

- Prévoir une voie de circulation interne permettant d'effectuer le contour complet de l'installation.

- Des pénétrantes de 1,80 m minimum devront être judicieusement aménagées à partir de la voie périphérique pour faciliter le passage de personnels équipés d'un dévidoir.

- Disposer d'une coupure générale d'urgence des énergies, accessible en permanence depuis l'extérieur du local technique et signalée réglementairement.

- Disposer d'un numéro de téléphone d'urgence (astreinte technique) à composer en cas de nécessité.

- Installer dans les locaux « Onduleurs » et « Poste de liaison », des extincteurs appropriés aux risques.

- Entretien régulièrement la végétation basse pouvant être présente sous les panneaux photovoltaïques mais également toute végétation basse située dans une bande de 10 mètres en bordure du site (distance calculée depuis l'extrémité des panneaux périphériques).



- Mettre à la disposition du service départemental d'incendie et de secours sur le site et dans les différentes zones, de façon permanente et par tout temps sous la forme choisit les informations suivantes :
  - o Plan du site qui permet aux secours de se localiser dans l'environnement et les dessertes de circulation,
  - o Indication d'une circulation règlementée sur le site et les différentes zones,
  - o Implantation des divers points d'eau incendie et installations techniques,
  - o Cartouche des symboles employés pour la compréhension des informations,
  - o Une information de contact en lien avec le site en cas de nécessité.
- Assurer la défense extérieure contre l'incendie (DECI) de manière à disposer d'une ressource en eau disponible pendant 1 heure, de 60 m<sup>3</sup> :
  - o Poteau d'incendie de 100 - normalisé NF EN 14384 ou NF S 61-213 d'un débit minimum unitaire de 60 m<sup>3</sup>/h ;
  - o Poteau d'incendie de 2 x 100 - normalisé NF EN 14384 ou NF S 61-213 d'un débit minimum unitaire de 120 m<sup>3</sup>/h ;
  - o Poteau d'incendie de 65 (DN 80) - normalisé NF EN 14384 ou NF S 61-213 d'un débit minimum unitaire de 30 m<sup>3</sup>/h ;
  - o Bouche d'incendie de 100 - normalisée NF EN 14339 ou NF S 61-211 d'un débit minimum unitaire de 60 m<sup>3</sup>/h ;
  - o Réserve artificielle (bâche à eau, citerne...) avec aire d'aspiration ;
  - o Réserve d'eau naturelle (rivière, étang...) avec aire d'aspiration.

Le point d'eau est positionné sur le site de telle sorte que tout module de la centrale photovoltaïque se trouve à une distance maximale de 400 mètres du 1<sup>er</sup> PEI utilisable par les moyens des services d'incendie et de secours et de 800 mètres pour les PEI complémentaires dans le cas où plusieurs PEI seraient nécessaires pour obtenir le potentiel hydraulique requis.



Figure 4 - Réserve incendie souple 60 m<sup>3</sup> (Source : SOG SOLAR)

## 2. Impact visuel et paysager

L'exploitation ne sera pas visible depuis les axes routiers départementaux aux alentours. Le porteur de projet a en effet décidé de maintenir le couvert végétal existant sur une largeur d'au moins 10 mètres sur le linéaire Ouest, Sud et Est du site. Nous invitons les services instructeurs à se référer à la partie « paysage » de l'EIE pour davantage de détails ainsi qu'aux pièces PC.

## 3. Environnement et défrichage

Le site retenu pour le projet se situe en limite du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de la Zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne. Le site est en dehors de tout périmètre de zone protégée au titre du code de l'environnement.

Une étude d'impact environnemental (EIE) a été menée sur place par un bureau d'étude spécialisé, Eco-Stratégies, basé à Saint-Etienne (42). Les conclusions ont été prises en compte pour ce projet.

Au vu du caractère forestier de la parcelle d'implantation, nous avons déposé une **demande d'autorisation de défrichage** en parallèle de ce dossier de demande de permis de construire. Cette autorisation porte sur le défrichage d'une zone d'environ 11 hectares. La demande a été envoyée le 15 mai 2023 à Monsieur Alexandre MEGE du Service eau environnement forêts (SEEF) de la Direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme.

Reçu le  
15 JUIN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE

En raison de la destruction d'habitats d'espèces protégées causée par le défrichement en phase chantier, nous avons déployé l'étape « compensation » de la séquence « Eviter, réduire, compenser ». Il reste en effet à l'issue de la séquence « E, R » des incidences résiduelles classées significatives pour deux espèces, entre autres : la Mésange Boréale (avifaune) et la Barbastelle d'Europe (chiroptère). Il faut noter que l'EIE indique des possibilités de report au-delà de 100 mètres autour du projet pour ces deux espèces. Par ailleurs, la protection de la Barbastelle d'Europe fait partie des raisons pour lesquelles la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne, située à moins de 100 mètres du site d'implantation, a été créée initialement.

Ainsi, en conformité avec les recommandations établies dans l'EIE, il a été décidé de préserver, une trame boisée à arbustive fonctionnelle, pour la nidification des cortèges associés à l'avifaune nicheuse repérée sur site (Mésange boréale) malgré le fait qu'aucune zone de nidification avérée n'ait été repérée sur site.

Dès lors, une dérogation espèces protégées sera demandée, étant entendu qu'au titre de la loi du 10 mars 2023 portant accélération de la production d'énergies renouvelables, ce projet est d'office considéré comme répondant à une « raison impérieuse d'intérêt public majeur ». Nous avons identifié des parcelles propices à la compensation de ces incidences résiduelles sur des parcelles forestières proches du site, situées en zone Natura 2000.

Nous avons prévu de mener des actions de compensation en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF) en sa qualité de gestionnaire des espaces boisés au sein de la zone Natura 2000 d'une part et, d'autre part, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en sa qualité d'animateur de ladite zone. Le choix des parcelles récipientaires des actions de compensation a été effectué en accord avec les analyses menées par le bureau d'études Eco-Stratégies, opérateur de l'EIE. Nous en rendons compte dans le document joint à l'EIE : « Etude des potentialités écologiques de parcelles compensatoires en lien avec le projet photovoltaïque d'Avèze ».

#### 4. Imperméabilisation du sol

Une partie des aménagements annexes sera à l'origine d'une imperméabilisation des sols, par ailleurs très limitée par rapport à l'emprise au sol du projet : les postes de transformation (trois fois 21m<sup>2</sup>), de livraison (30m<sup>2</sup>) et les espaces de stockage (deux fois 15 m<sup>2</sup>) pour une surface au sol totale maximum de 123 m<sup>2</sup>, ainsi que le bâtiment agricole (stockage de foin et conteneur du cheptel) prévu en partie Sud de la centrale agrisolaire, pour une surface au sol maximale de 207 m<sup>2</sup>.

Les pistes lourdes et légères, périphériques ou intérieures, nécessitant l'apport de graves calcaires dans le premier cas, ne présentent pas de revêtement imperméabilisant et permettront l'accès à la centrale, non seulement pour la bonne

La disposition des panneaux est telle que les précipitations peuvent s'écouler vers le sol par les espaces situés entre les modules (plusieurs centimètres) et entre les rangées (plusieurs mètres), limitant significativement la formation d'une zone préférentielle soumise à l'érosion.

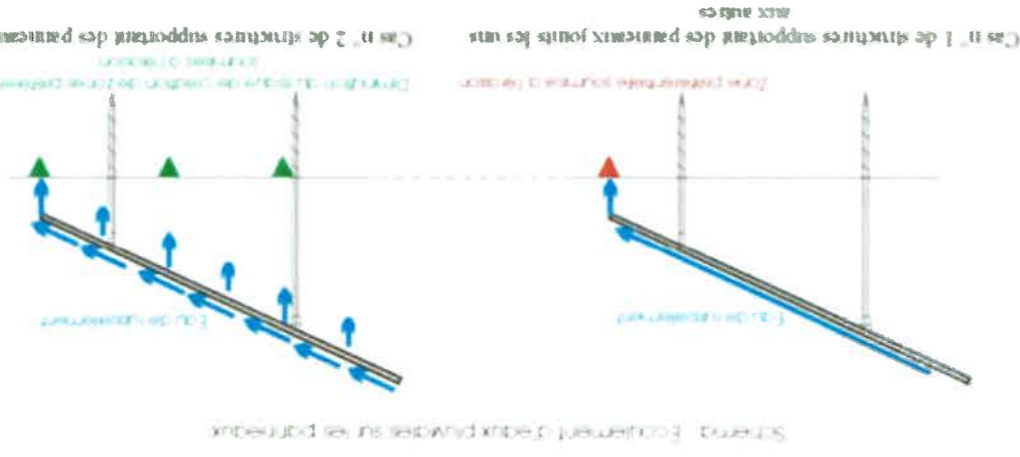


Figure 4 Schéma de principe des écoulements d'eaux pluviales sur les panneaux – effets des structures supportant des panneaux disjoints

#### 5. Dérogation à la loi montagne

La commune d'Avèze est soumise au Règlement national d'urbanisme et fait partie des communes soumise à la loi montagne et, à ce titre, à l'interdiction de construire en continuité du bâti existant.

Afin de donner corps à ce projet, la commune a pris une délibération en conseil municipal dans laquelle elle expose les raisons pour lesquelles elle sollicite une dérogation aux dispositions de la loi Montagne.

#### 6. Agriculture

Etant donné l'usage forestier de la parcelle d'implantation, le projet n'est pas soumis à l'obligation de réaliser une Etude préalable agricole. Pour autant, du fait de l'installation d'un exploitant agricole sur la parcelle concernée, le porteur de projet a décidé de mener une étude en sollicitant l'appui de l'ADASTA 32 (Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture du Gers).

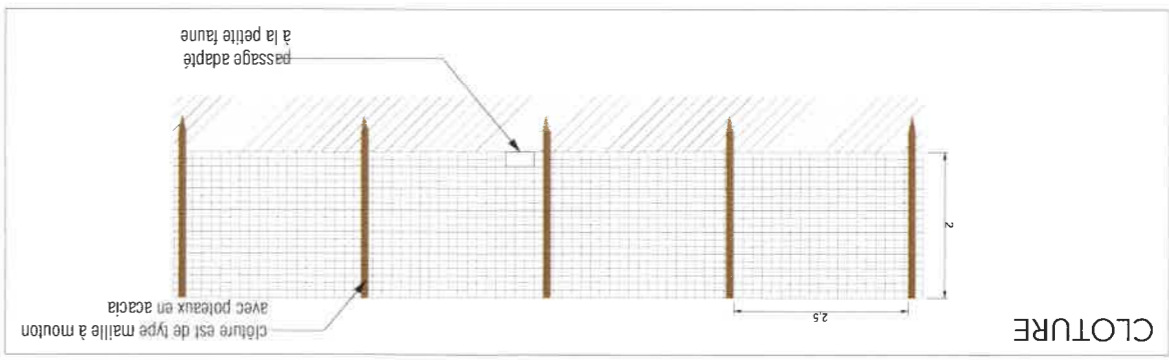
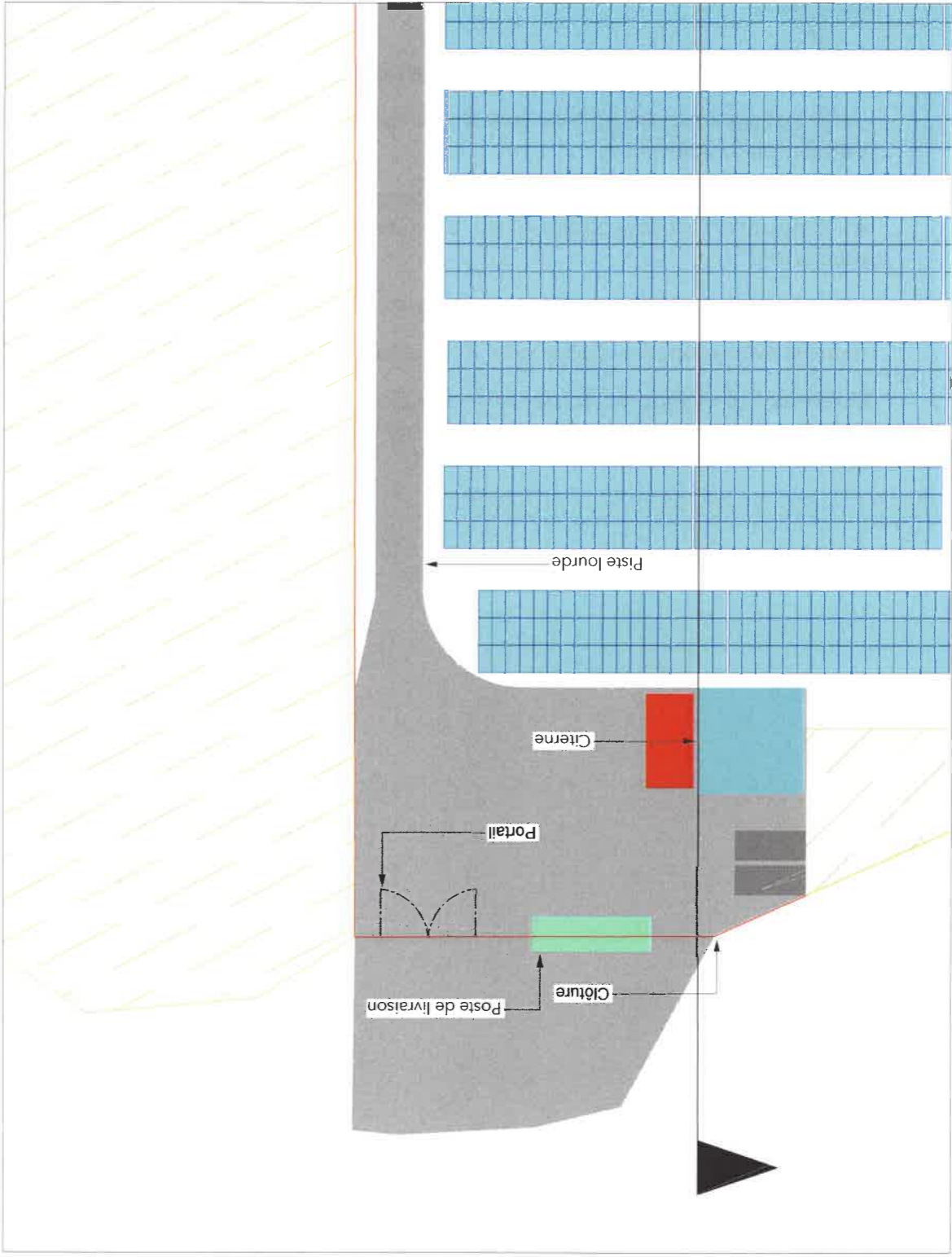


Cette étude, reprise dans son intégralité dans l'EIE, détaille :

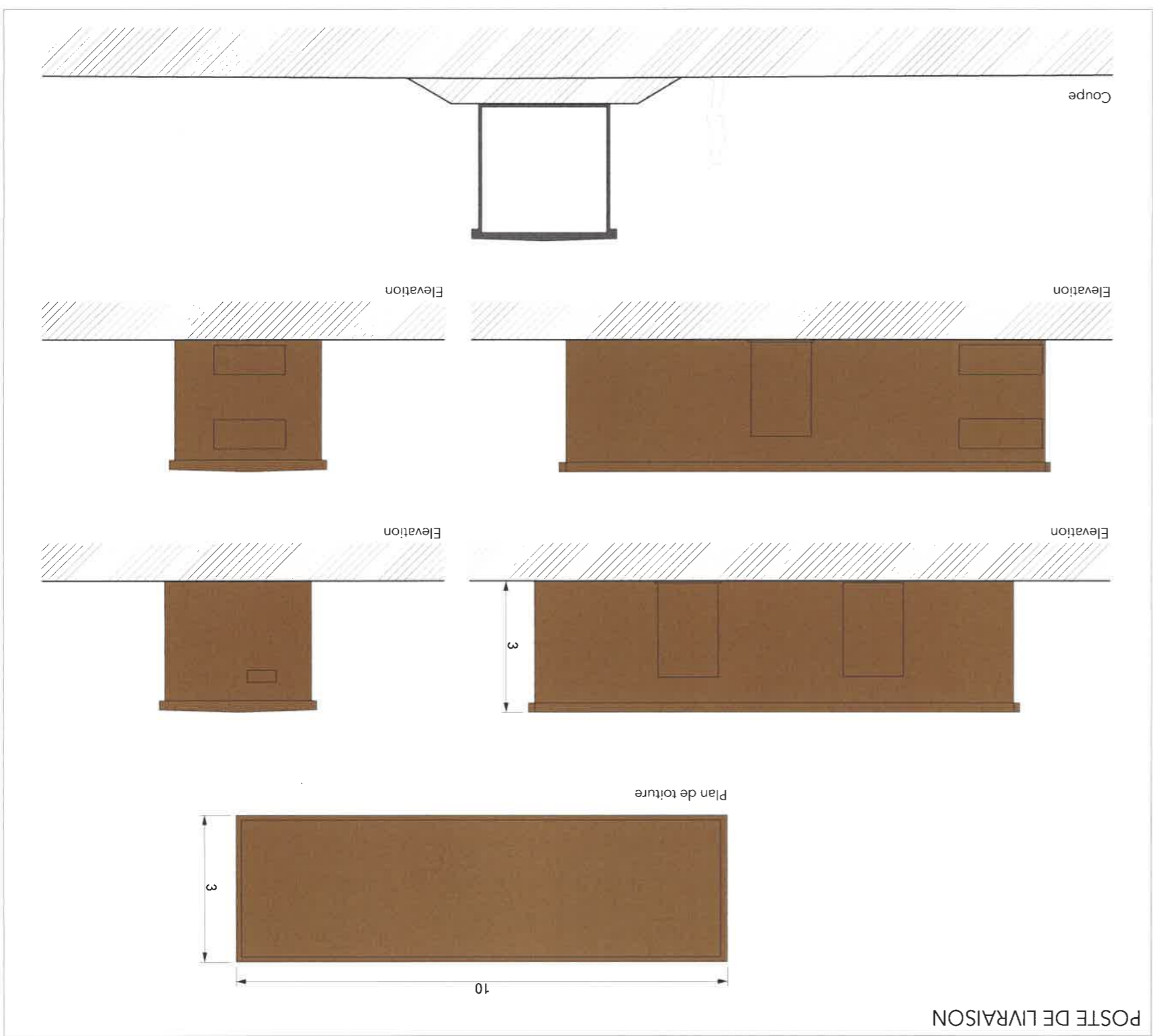
- le projet agricole existant au sein d'une exploitation actuellement en activité sur le territoire de la commune,
- les dispositions prises pour adapter la conduite de l'atelier ovin existant en contexte de production photovoltaïque au sol (contention, abreuvement, nourrissage du troupeau),
- les besoins techniques relatifs à cette activité (création d'un bâtiment agricole) et
- les retombées économiques pour l'exploitant et la filière agricole locale.

Située sur l'aire géographique de production de l'Agneau du Limousin, les terres de la future centrale agrisolaire d'Avèze font sens pour le renforcement d'un atelier ovin.

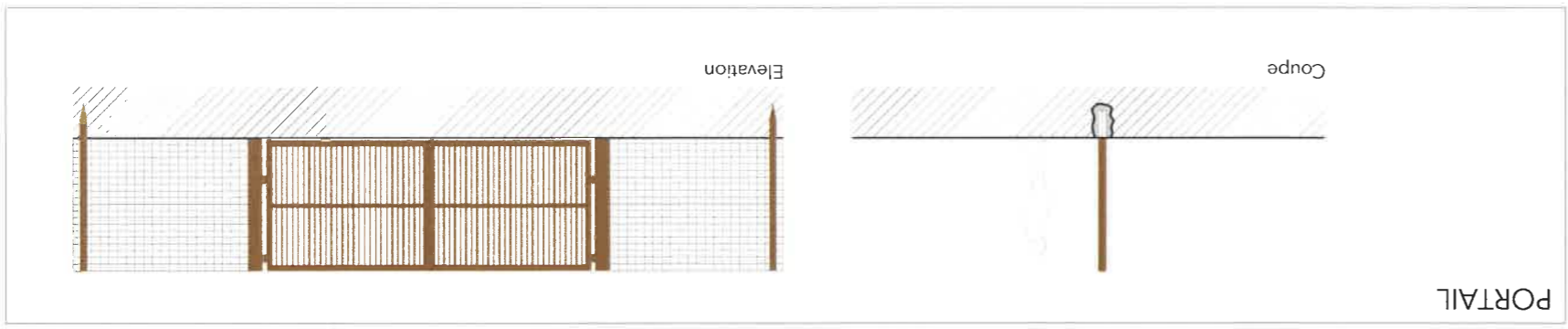
Reçu le  
15 JUIN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE



CLOTURE

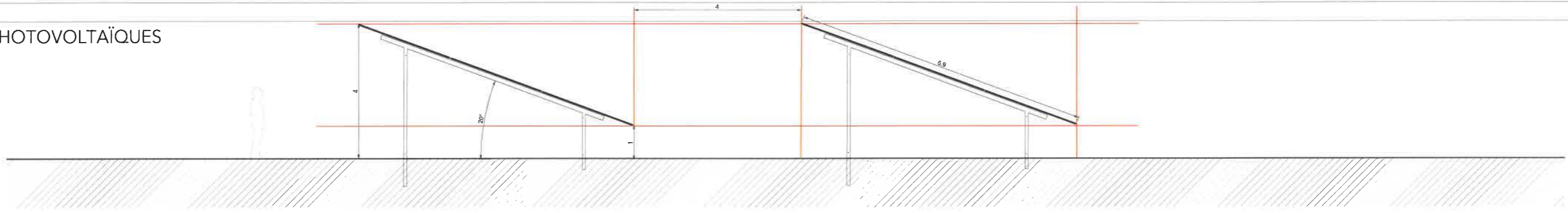


POSTE DE LIVRAISON

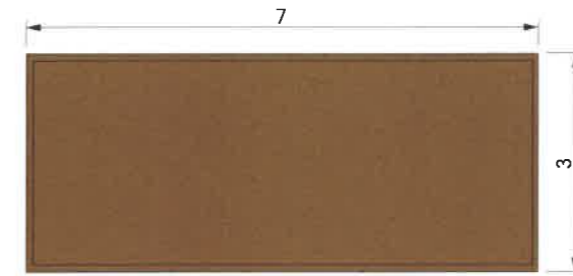


PORTAIL

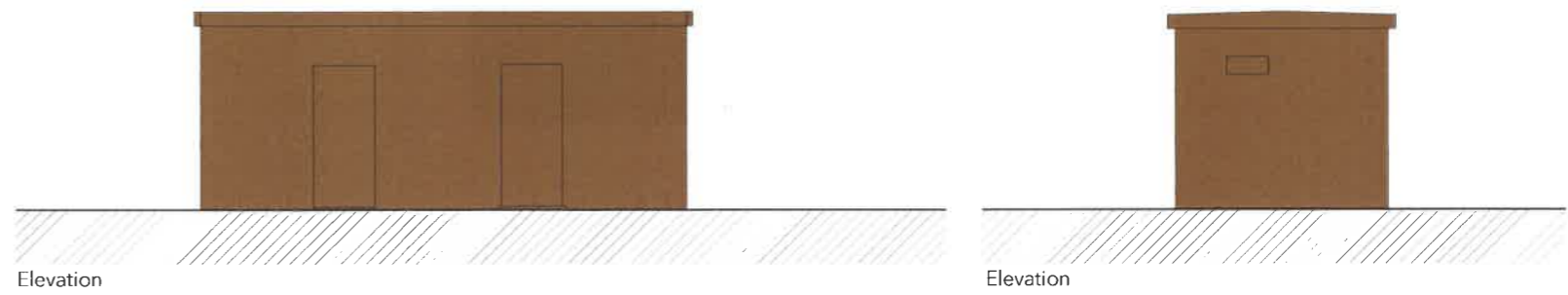
TABLES PHOTOVOLTAÏQUES



POSTE DE TRANSFORMATION

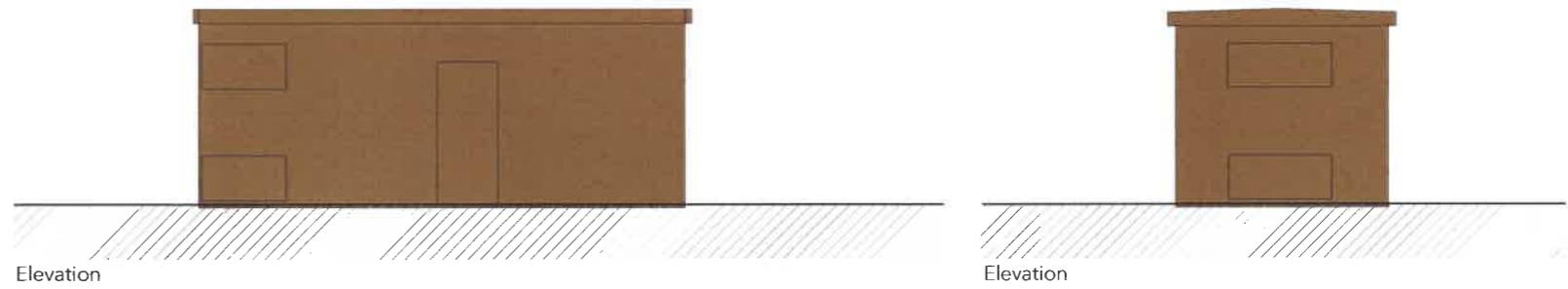


Plan de toiture



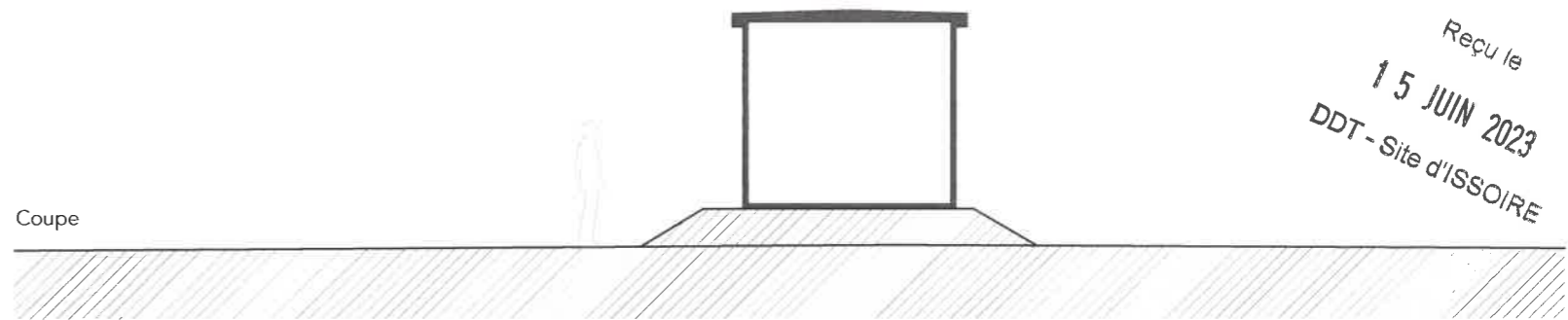
Elevation

Elevation



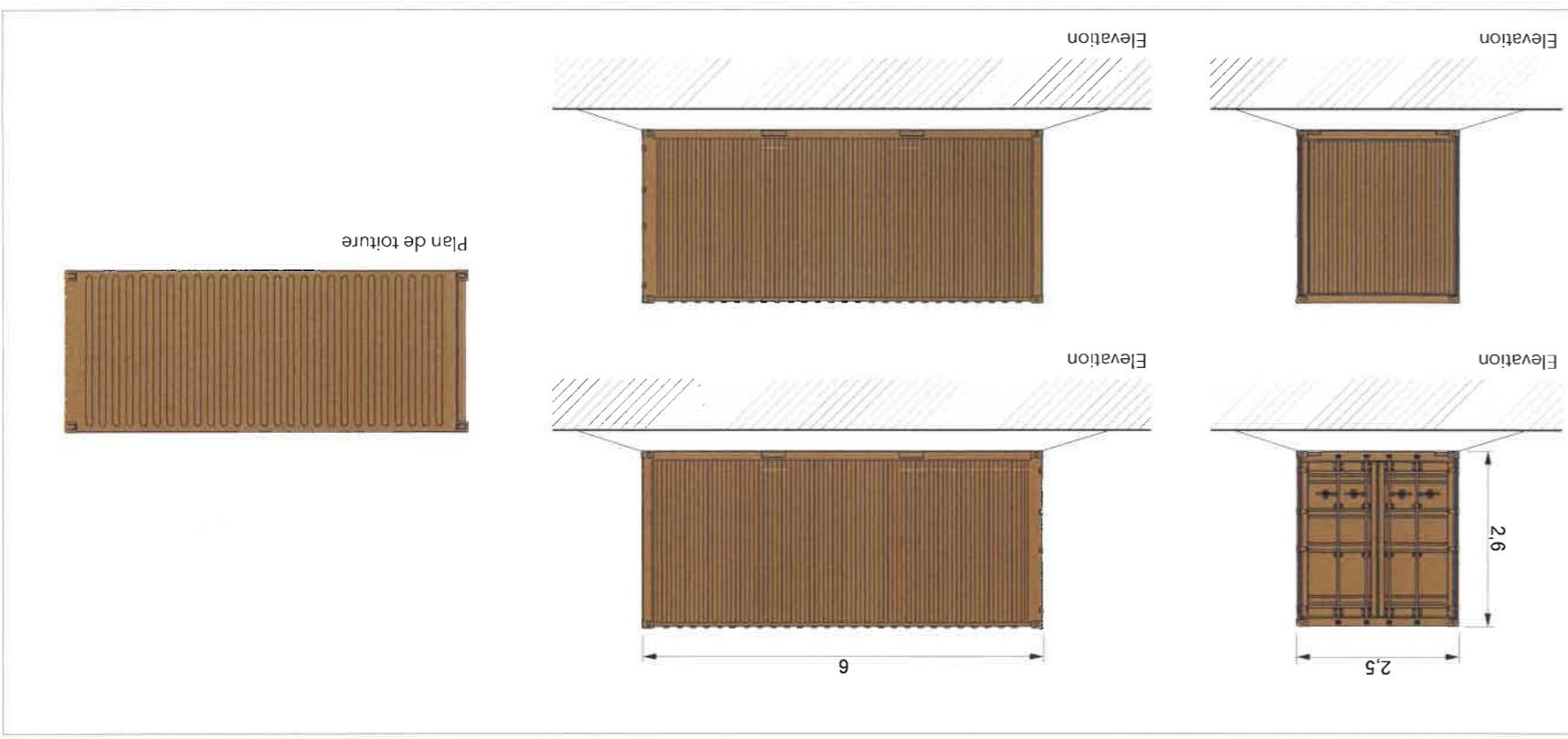
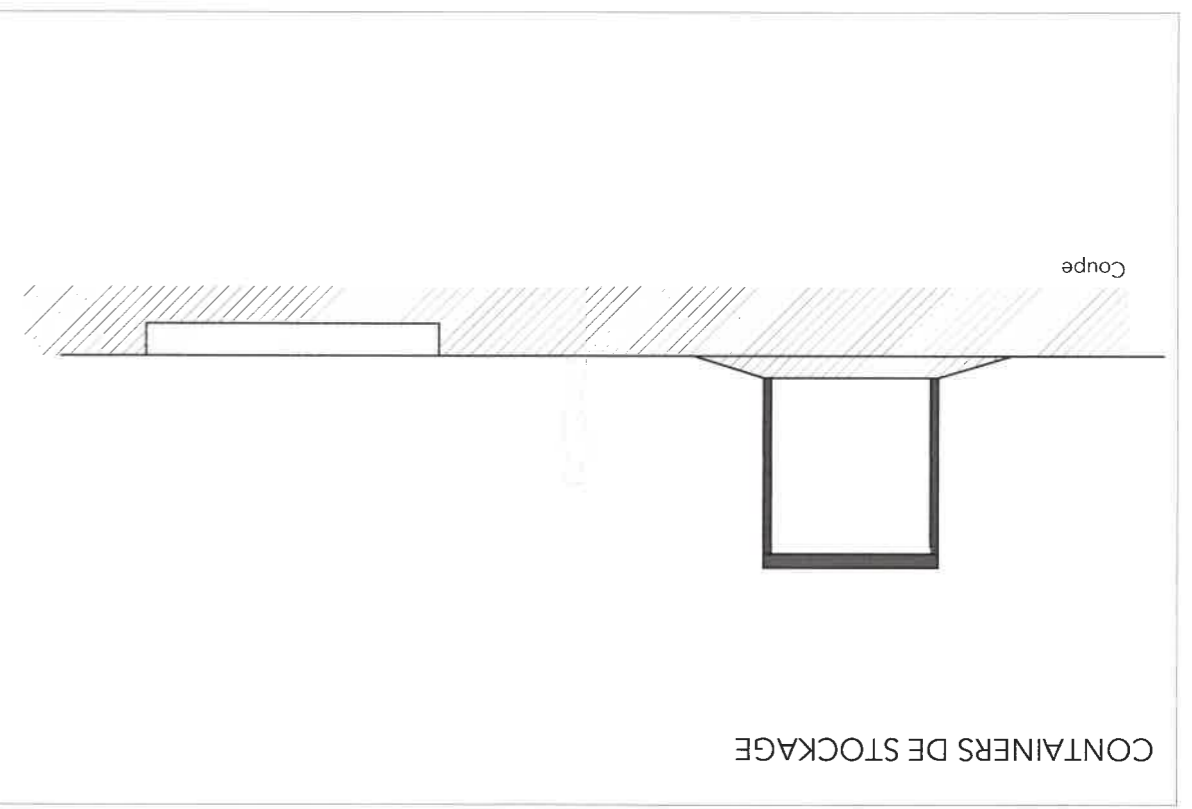
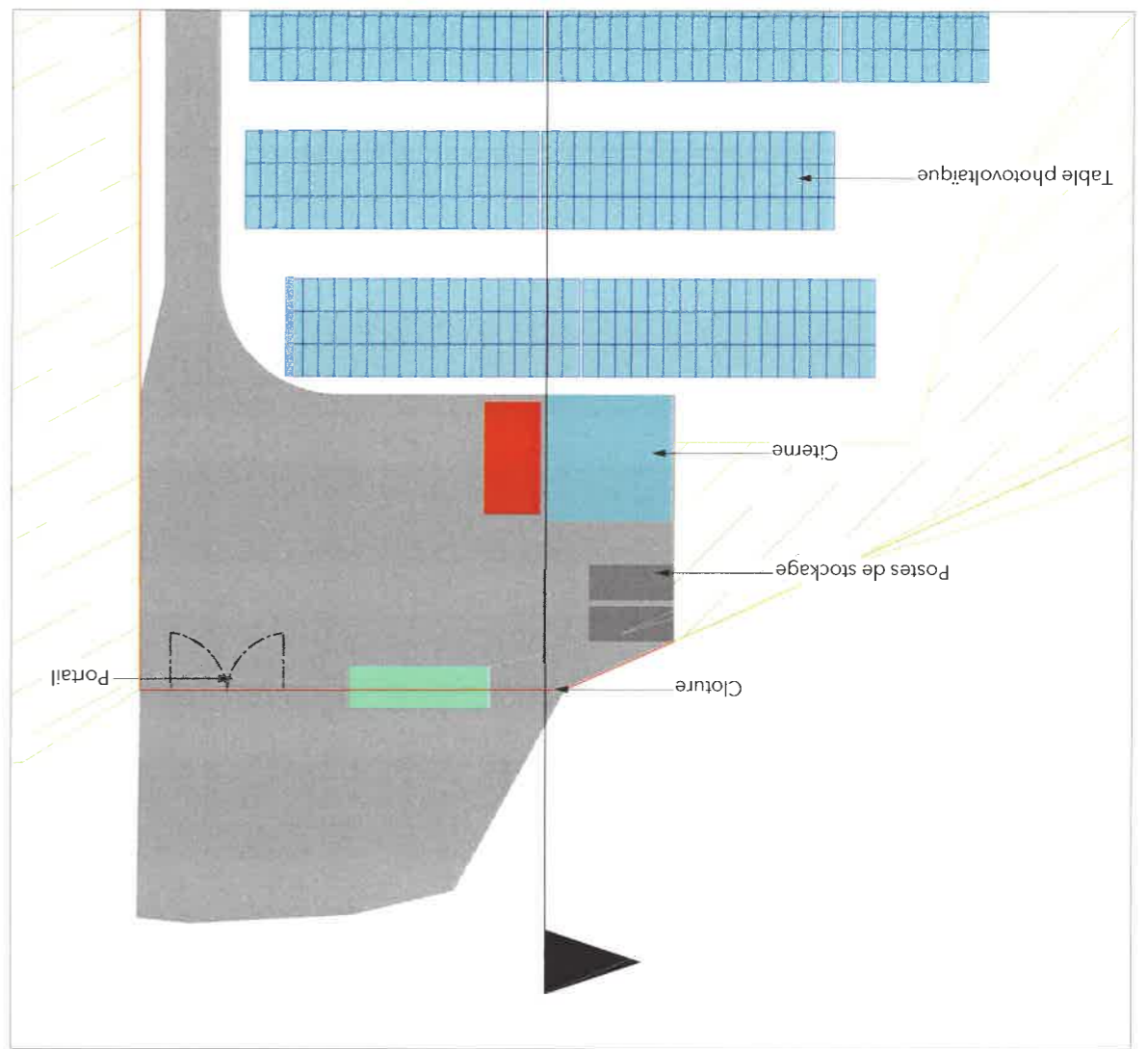
Elevation

Elevation



Coupe

Reçu le  
15 JUIN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE





Vue 1 : etat initial du photomontage



Vue 1 : schéma des strates arborées / arbustives conservés



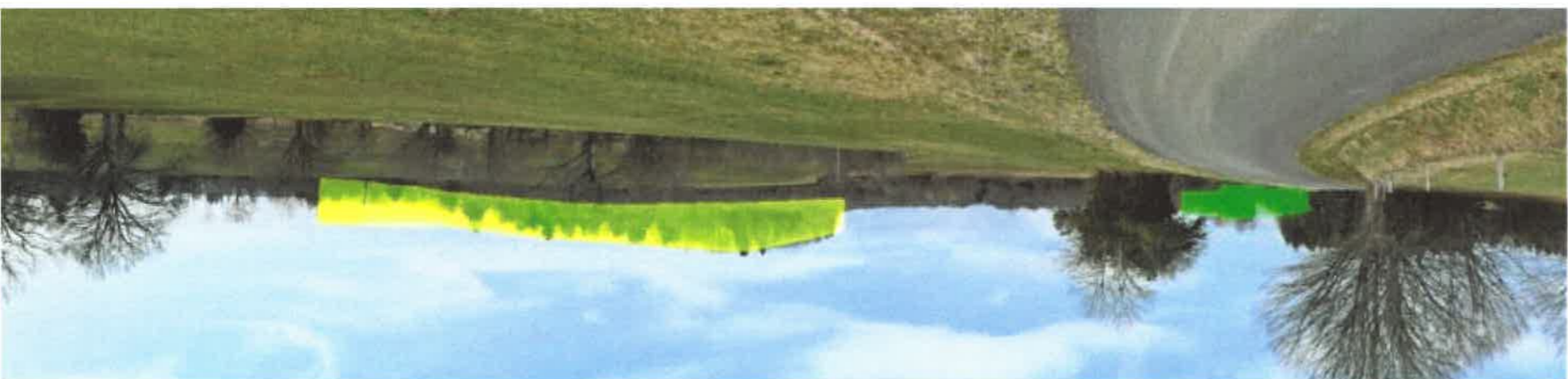
Vue 1 : état projeté du photomontage



Vue 2 : état projeté du photomontage



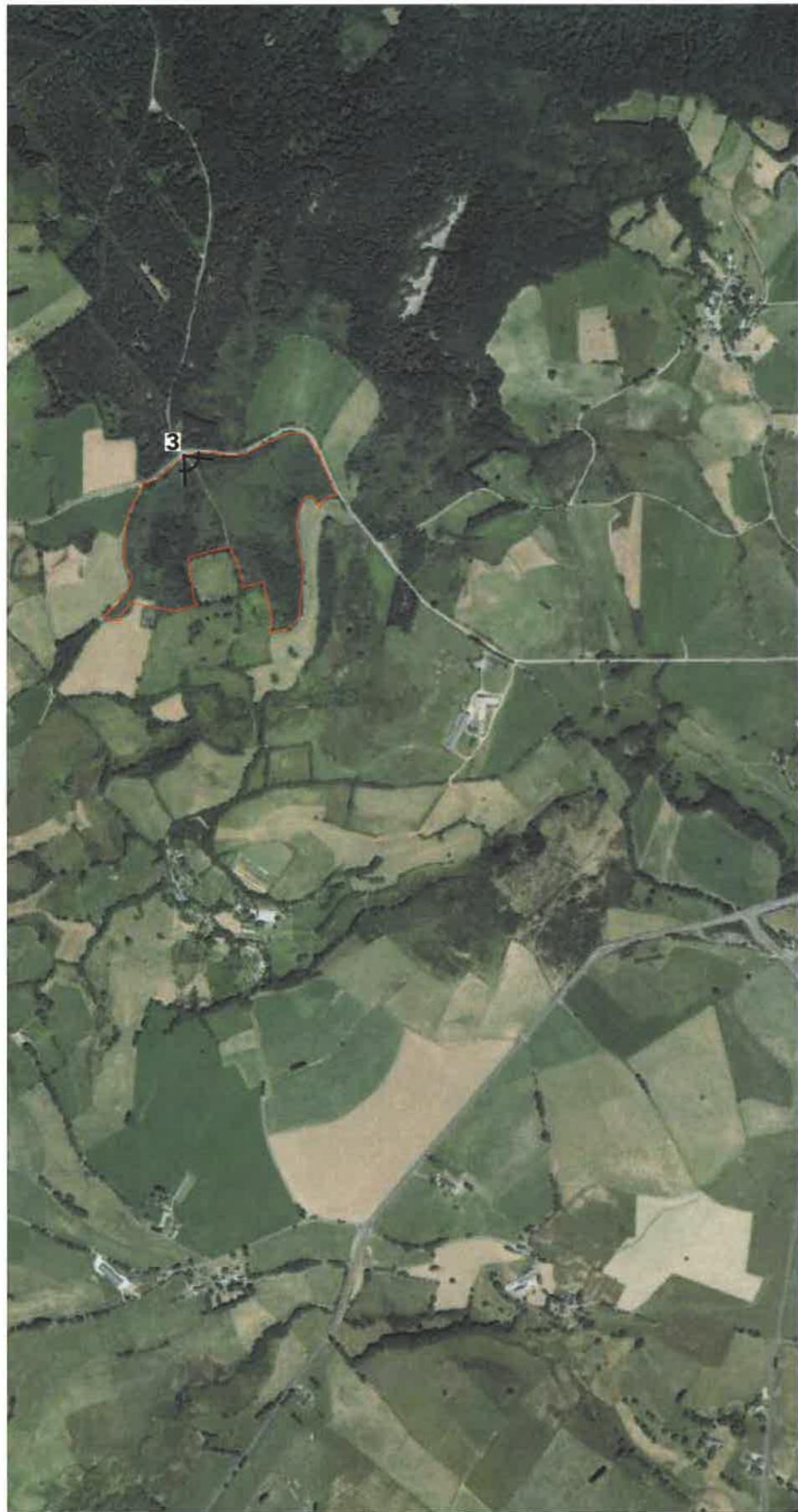
Vue 2 : schéma des strates arborées /arbustives conservées



Vue 2 : état initial du photomontage







Vue 3 : état initial du photomontage



Vue 3 : état projeté du photomontage sans implantation de haies arbustives

Reçu le  
15 JUN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE



Vue 4 : état projeté du photomontage sans implantation de haies arbustives



Vue 4 : schéma des strates arborées / arbustives conservées



Vue 4 : état initial du photomontage





1 : 10 000



Vue A : photographie environnement proche



Vue B : photographie environnement lointain

15 JUIN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE

**HOCH**

313\_AVEZE  
PHASE: PC

PC7 et PC8



ECHELLE :  
1 : 5 000

DATE:  
16/05/2023

NUMERO  
27

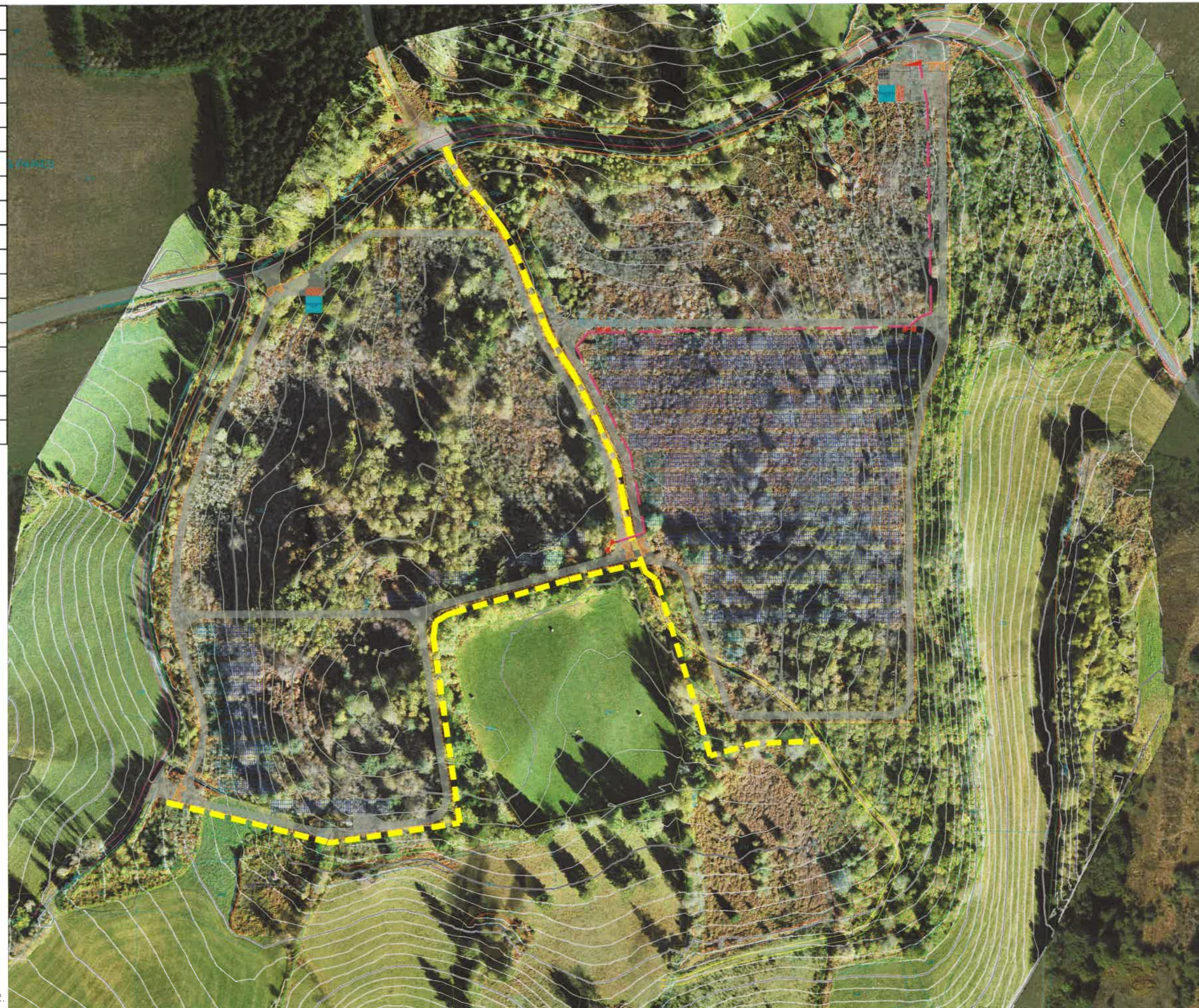
Annexe



DATE:  
16/05/2023

NUMERO  
28

AVEZE (63) - Option 1	
Caractéristiques du Projet	
Panneau PV	JINKO/TRINA/LONGI
Nombre de panneaux	20 736
Taille panneau	2300 mm x 1140 mm
Structure	3V18 et 3V9
	Fixe
Nombre de structures	365 x 3V18 et 32 x 3V9
Entraxe	10,5
ALO	27,4°
Inclinaison	20°
Azimuth	Sud
Puissance	11 819,52 kWc
Emprises du Projet	
Surface cloturée	109 115 m <sup>2</sup>
Surface de panneaux	54 370 m <sup>2</sup>
Surface projetée au sol	51 092 m <sup>2</sup>
Surface de pistes	10 223 m <sup>2</sup>



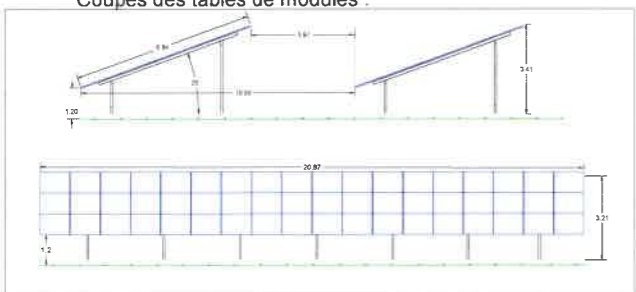
**Légende PV**

	Table photovoltaïque 3V18
	Table photovoltaïque 3V9
	Portail
	Réserve incendie
	Aire de pompage
	Chemin de randonnée
	Piste stabilisée
	Couvert végétal conservé (bande 10 mètres)
	Poste de Livraison
	Poste de transformation
	Cheminement HTA

**Légende Topo**

	HAUT DE TALUS
	BAS DE TALUS
	CHEMIN
	ROUTE
	CADASTRE
	COURBE DE NIVEAU 1M
	COURBE DE NIVEAU 5M
	VEGETATION

Coupes des tables de modules :



Confidentiel. Ne pas diffuser. Ce document ne constitue pas un engagement contractuel de la part de SOG SOLAR.

## UNITE - AVEZE - 12 MWc - Version Finale

### Plan d'implantation photovoltaïque

SOG SOLAR  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 Tél: 02 52 43 02 03  
 contact@sogsolar.com



FORMAT	A3
DATE	15/05/2023
ECHELLE	1 / xxxx
VERSION	vF

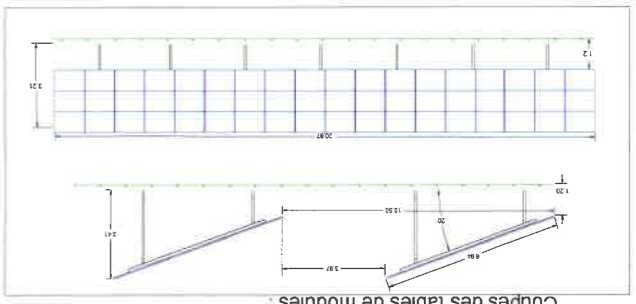
reçu le  
 Pour principe  
 Pour validation  
 Pour exécution  
 Tel que construit

11.5 JUIN 2023

# UNITE - AVEZE - 12 Mwc - Version Finale

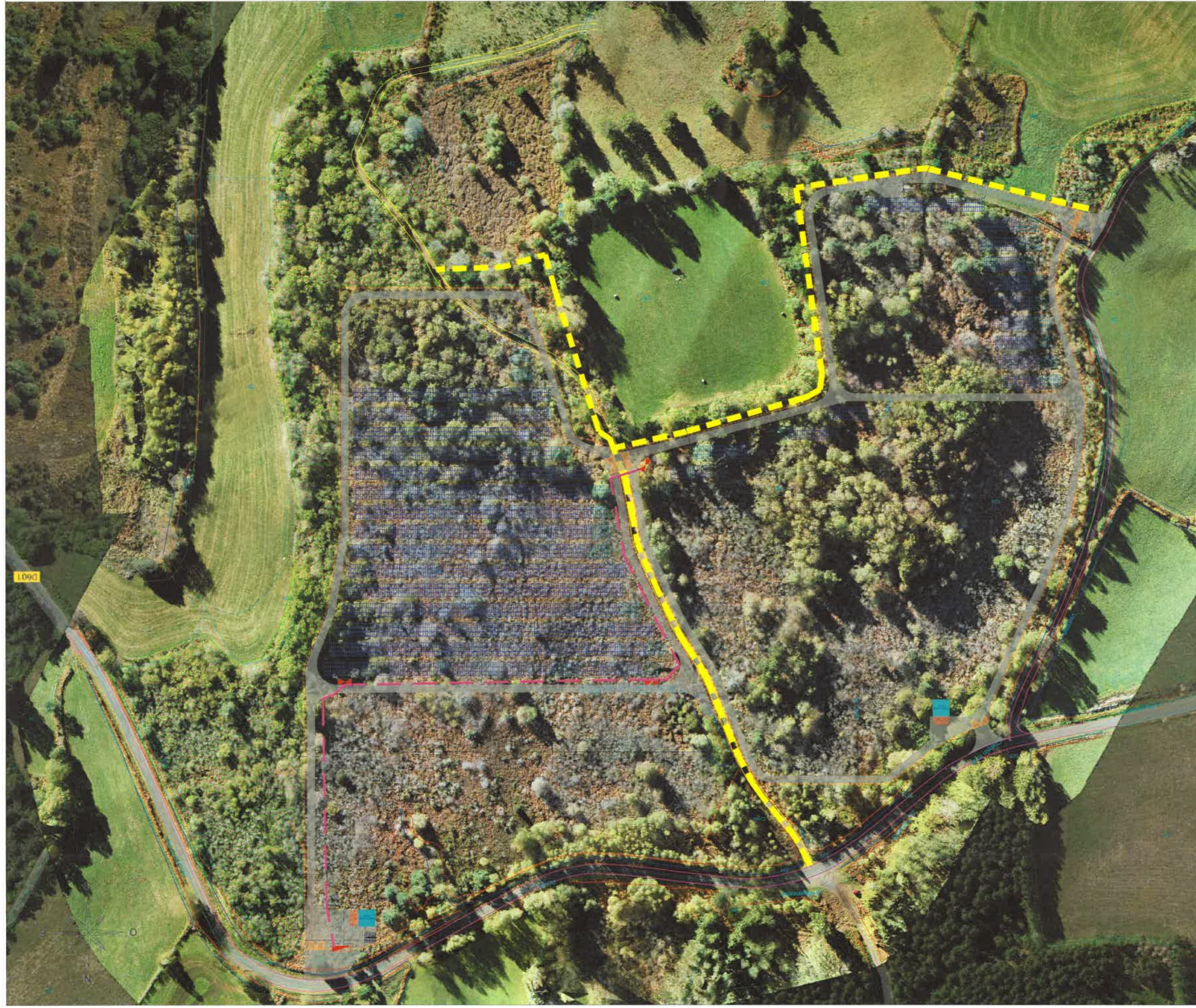
## Plan d'implantation photovoltaïque

Confidentiel. Ne pas diffuser. Ce document ne constitue pas un engagement contractuel de la part de SOG SOLAR.



- Légende PV**
- Table photovoltaïque 3V18
  - Table photovoltaïque 3V9
  - Portail
  - Réserve incendie
  - Aire de pompage
  - Chemin de randonnée
  - Piste stabilisée
  - Couvert végétal conservé (bande 10 mètres)
  - Poste de Livraison
  - Poste de transformation
  - Cheminement HTA
- Légende Topo**
- HAUT DE TALUS
  - BAS DE TALUS
  - CHEMIN
  - ROUTE
  - CADASTRE
  - COURBE DE NIVEAU 1M
  - COURBE DE NIVEAU 5M
  - VEGETATION

Caractéristiques du Projet	
Panneau PV	JINKO/TRINA/LONGI
Nombre de panneaux	20 736
Taille panneau	2300 mm x 1140 mm
Structure	3V18 et 3V9
	Fixe
Nombre de structures	365 x 3V18 et 32 x 3V9
Entraxe	10,5
ALO	27,4°
Inclinaison	20°
Azimuth	Sud
Puissance	11 819,52 kWc
<b>Emprises du Projet</b>	
Surface clôturée	109 115 m <sup>2</sup>
Surface de panneaux	54 370 m <sup>2</sup>
Surface projetée au sol	51 092 m <sup>2</sup>
Surface de pistes	10 223 m <sup>2</sup>

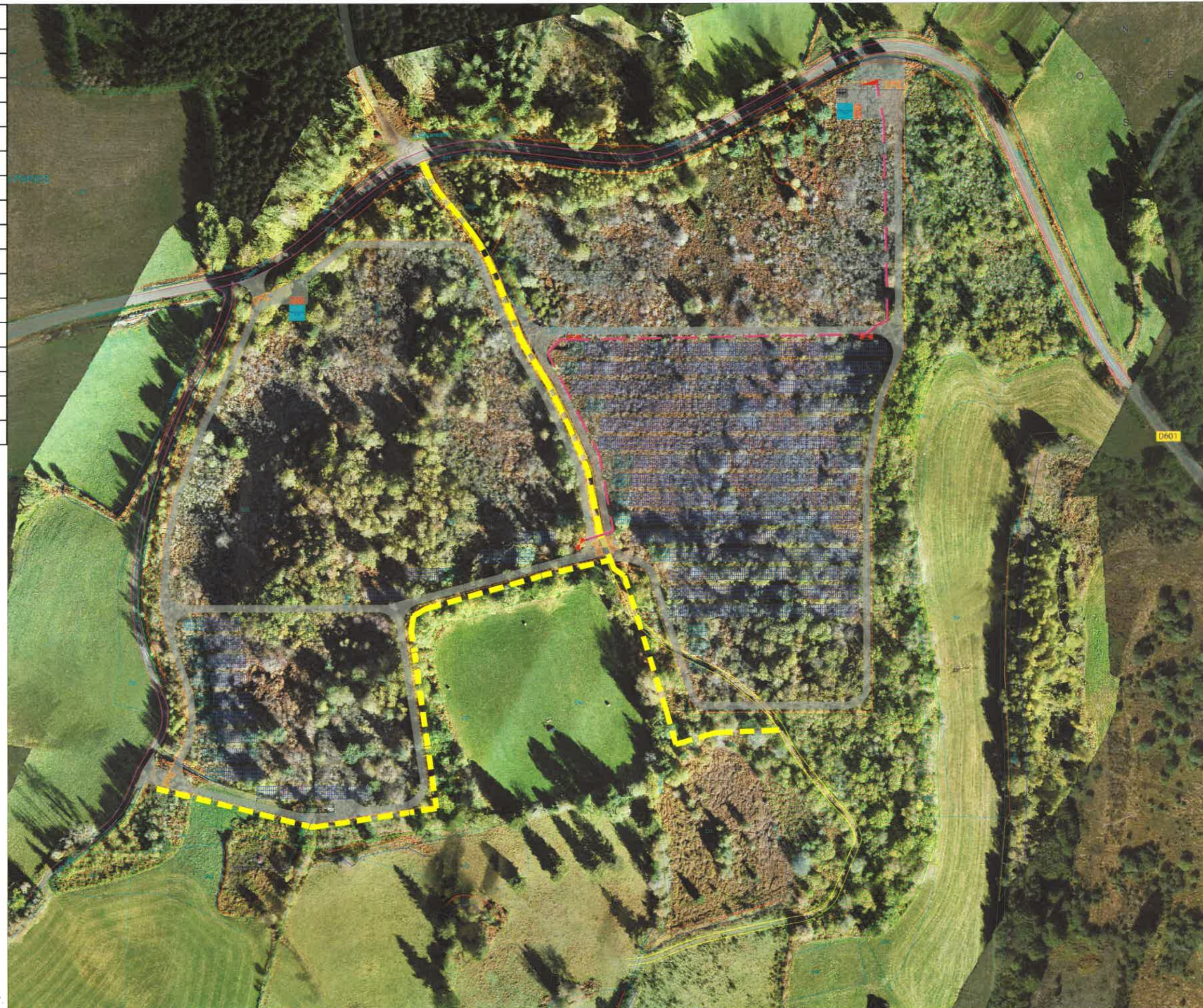


**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Moullieron-le-Capit  
 Tél: 02 52 43 02 03  
 contact@sogsolar.com

VERSION	VF
ECHELLE	1 / xxxx
DATE	15/05/2023
FORMAT	A3

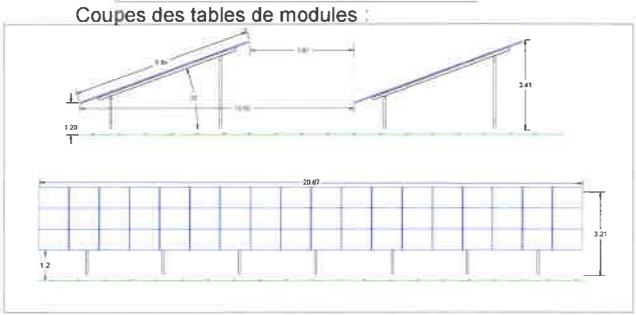
Pour principe  
 Pour consultation  
 Pour exécution  
 Tel que construit

AVEZE (63) - Option 1	
Caractéristiques du Projet	
Panneau PV	JINKO/TRINA/LONGI
Nombre de panneaux	20 736
Taille panneau	2300 mm x 1140 mm
Structure	3V18 et 3V9
	Fixe
Nombre de structures	365 x 3V18 et 32 x 3V9
Entraxe	10,5
ALO	27,4°
Inclinaison	20°
Azimuth	Sud
Puissance	<b>11 819,52 kWc</b>
Emprises du Projet	
Surface cloturée	109 115 m <sup>2</sup>
Surface de panneaux	54 370 m <sup>2</sup>
Surface projetée au sol	51 092 m <sup>2</sup>
Surface de pistes	10 223 m <sup>2</sup>



- Légende PV**
- Table photovoltaïque 3V18
  - Table photovoltaïque 3V9
  - Portail
  - Réserve incendie
  - Aire de pompage
  - Chemin de randonnée
  - Piste stabilisée
  - Couvert végétal conservé (bande 10 mètres)
  - Poste de Livraison
  - Poste de transformation
  - Cheminement HTA

- Légende Topo**
- HAUT DE TALUS
  - BAS DE TALUS
  - CHEMIN
  - ROUTE
  - CADASTRE
  - COURBE DE NIVEAU 1M
  - COURBE DE NIVEAU 5M
  - VEGETATION



Confidentiel. Ne pas diffuser. Ce document ne constitue pas un engagement contractuel de la part de SOG SOLAR.

## UNITE - AVEZE - 12 MWc - Version Finale

### Plan d'implantation photovoltaïque

SOG SOLAR  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
Tél: 02 52 43 02 03  
contact@sogsolar.com

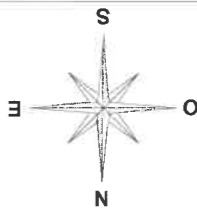


FORMAT	A3
DATE	15/05/2023
ECHELLE	1 / xxxx
VERSION	vF

Reçu le  
15 JUIN 2023  
Pour principe  
Pour consultation  
Pour exécution  
Tel que construit

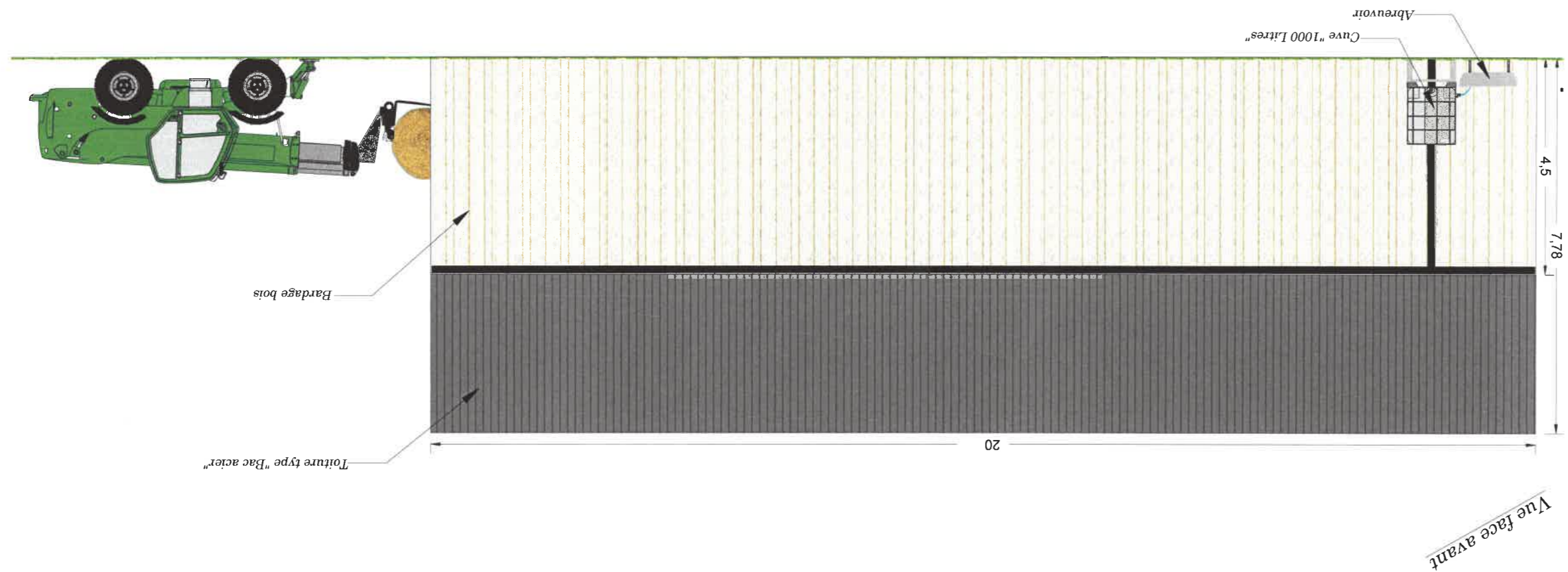
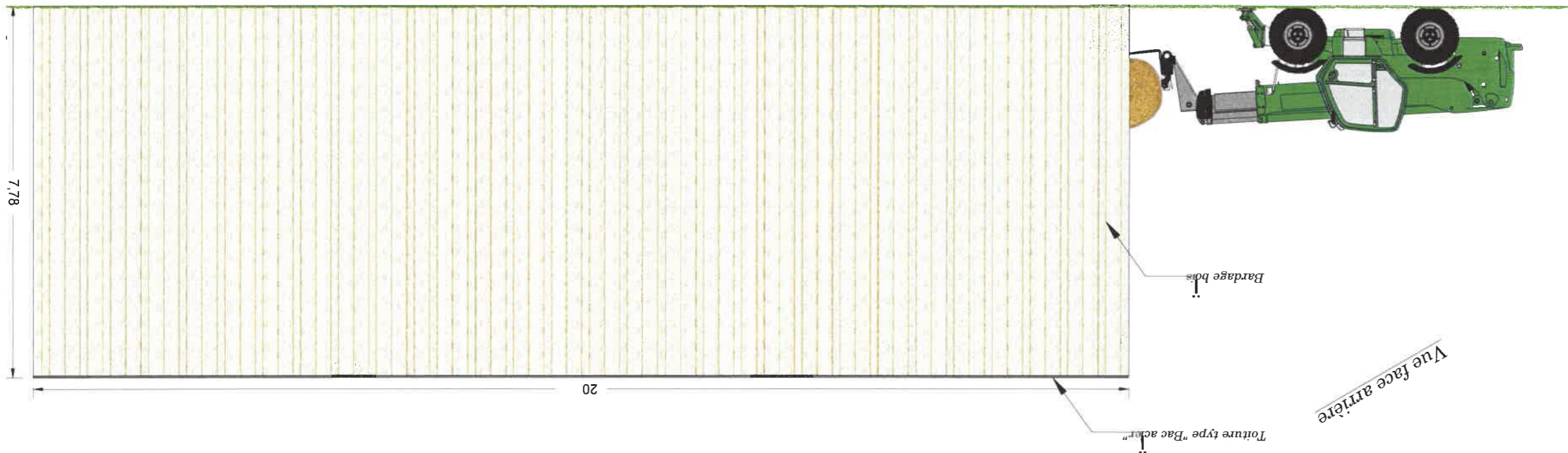
# PC5

## PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES



Legende :  
Bâtiment de stockage foin  
Aspect : bardage bois et bac acier

Permis de construire



FORMAT	A3
DATE	09/05/2023
ECHELLE	1/100e
PC	PC5
VERSION	v 5

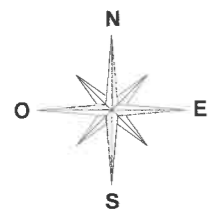
Pour principe  
Pour consultation  
Pour exécution  
Tel que construit



# Permis de construire

Légende :

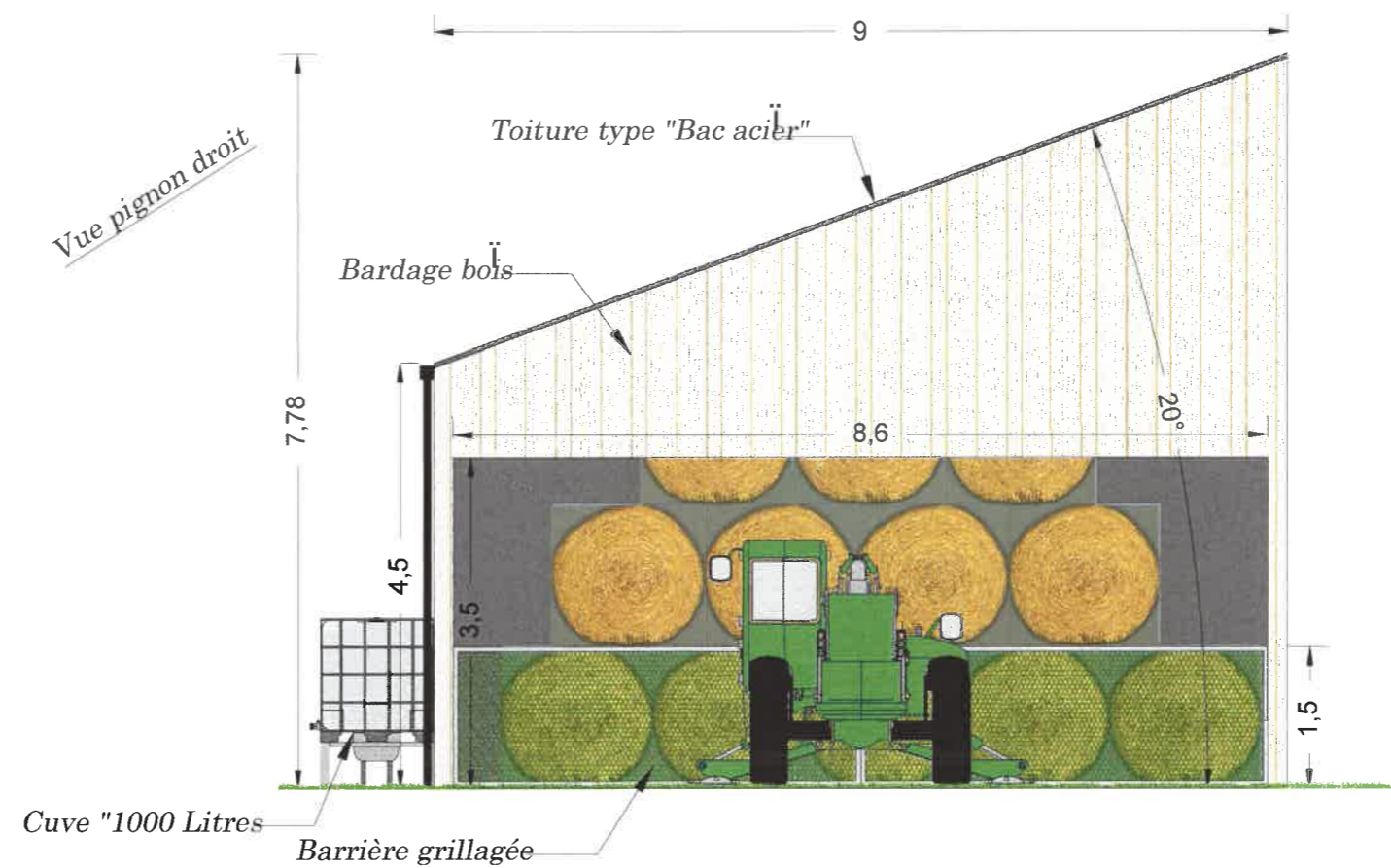
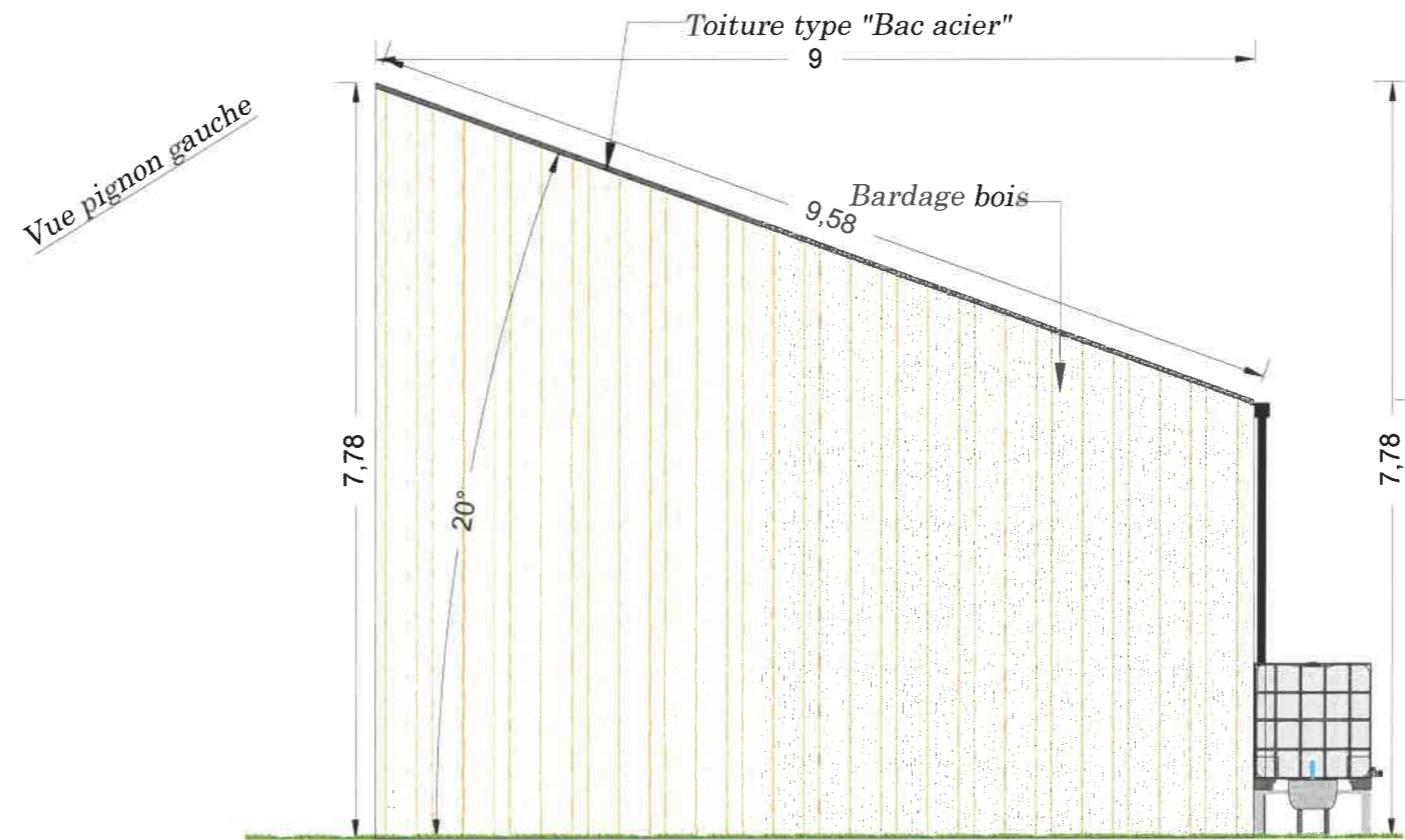
Bâtiment de stockage foin  
Aspect : bardage bois et bac acier



PLAN DES FAÇADES  
ET DES TOITURES

PC5

Confidentiel. Ne pas diffuser. Ce document ne constitue pas un engagement contractuel de la part de SOG SOLAR.



Reçu le  
15 JUIN 2023  
DDT - Site d'ISSOIRE



Construction d'une centrale photovoltaïque au sol  
63690 Avèze

SOG SOLAR  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
Tél: 02 52 43 02 03  
contact@sogsolar.com



FORMAT	A3
DATE	09/05/2023
ECHELLE	1/75e
PC	PC5
VERSION	v 5

Pour principe  
Pour consultation  
Pour exécution  
Tel que construit

FOLIO  
  
  
 7/7

